

MAROC :

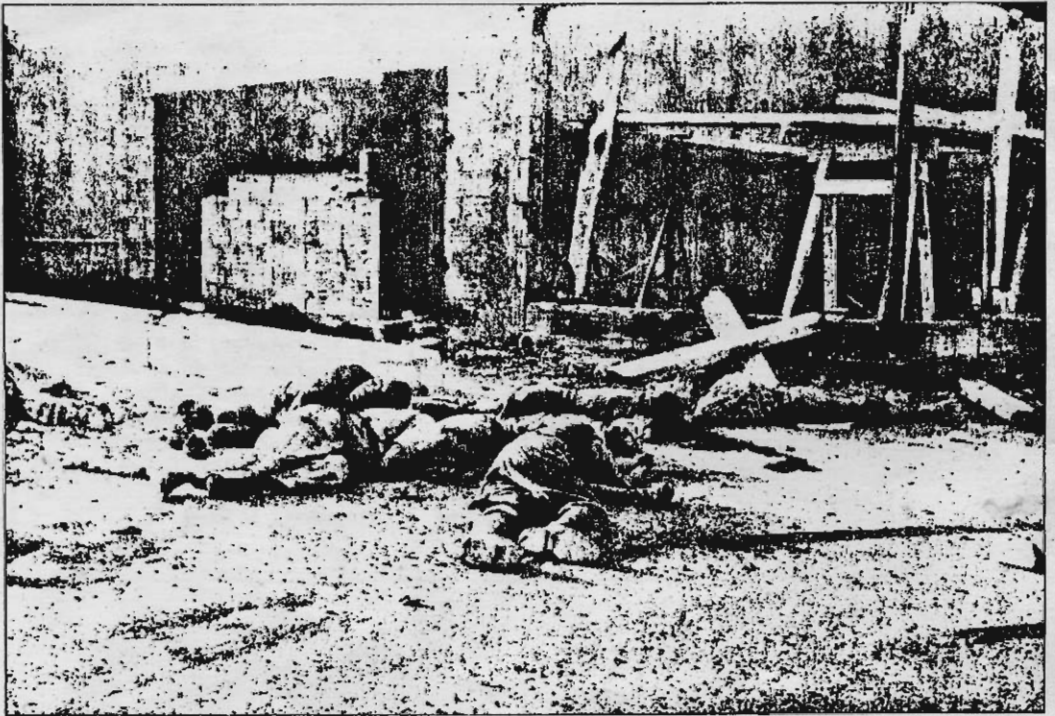


**22
ANS
DE
REPRESSION**

SUPPLEMENT AU N° 24 DU MENSUEL MAROCAIN "ALIKHTIAR ATHAOURI" - MARS 1978

الأخيار الثوري

قمع المظاهرات الشعبية، مارس 1965، الدار البيضاء répression des manifestations de rues, Mars 1965, Casablanca



Directeur de la Publication : M. BLANC — Impr. : Abelle (246.12.53)

SOMMAIRE

Introduction	p. 1
Préambule	p. 3
Des crimes odieux	p. 8
Il y a 12 ans... MEHDI BEN BARKA	p. 9
Où en est l'affaire BEN BARKA ?	p. 10
OMAR BENJELLOUN	p. 14
EL MANOUZI HOUCINE	p. 16
Activités répressives du régime marocain à l'étranger	p. 22
L'Amicale : une officine policière	p. 24
Procès EL-FOUAKHRI - Procès EL-MARRAKCHI	p. 26
Procès de KSAR-SOUK	p. 27
Procès de RABAT	p. 28
Procès BEN HAMMOU	p. 30
Procès CHEIKH EL ARAB	p. 31
Procès EL-ATLASSI	p. 32
Procès de MARRAKECH	p. 33
Procès des militaires - juillet 1971 -	p. 35
Procès des militaires - août 1972 -	p. 36
Procès de KENITRA	p. 37
Procès de Casablanca	p. 42
Procès de RABAT	p. 43
La mort de MOHAMED EL ABDI en détention	p. 44
Procès de FES	p. 45
Procès de SETTAT - Procès de MEKNES	p. 46
Procès de RABAT - Procès des lycéens	p. 47
Procès de l'U.N.E.M.,	p. 48
Procès de la Jeunesse Ittihadia	p. 49
Procès de CASABLANCA	p. 50
La mort de SAÏDA MNEBHI	p. 54

introduction

Depuis 1956, la dépendance du Maroc vis-à-vis de l'impérialisme n'a cessé de s'accentuer. Le colonialisme français n'avait en fait - au Maroc comme ailleurs - concédé qu'une indépendance formelle, tout en maintenant intacts les liens qui allaient lui permettre d'asseoir sa domination sur le pays et de continuer l'exploitation de ses richesses sous d'autres formes. Il a pour cela favorisé l'accès au pouvoir d'un régime monarchique docile et dont la servilité lui était acquise.

Ce dernier allait très vite apparaître sous sa vraie nature aux yeux des masses, en trahissant très tôt les idéaux pour lesquels des centaines de marocains ont donné leur vie pendant la lutte contre le colonialisme direct. L'affrontement est ainsi devenu inéluctable entre d'une part, la poignée de féodaux et de compradores au service de l'impérialisme et les larges masses populaires d'autre part.

Face au désespoir des masses déshéritées des villes et des campagnes, le pouvoir n'a répliqué que par la répression. Cette dernière est devenue sa principale arme ; sa seule manière de gouverner.

L'euphorie des premières années de "l'indépendance" allait se dissiper dans les sanglants massacres du Rif en 1958, où s'est tristement distingué Oufkir à la tête de la troupe. Les militants issus de la résistance et de l'Armée de Libération Nationale, allaient être pourchassés. Des opérations conjointes avec les forces coloniales, allaient permettre de venir définitivement à bout de l'ALN du Sud en 1960. Les rescapés sont enrôlés dans l'armée ; les plus récalcitrants sont liquidés. De nombreux résistants sont traduits devant les tribunaux d'exception et condamnés à mort. Des responsables et des militants du mouvement progressiste allaient très vite redécouvrir la prison qu'ils venaient seulement de quitter au lendemain de l'indépendance.

Pendant ce temps, le pays est petit à petit livré aux appétits impérialistes. Avec l'accès de Hassan II au pouvoir, la dépendance s'accroît. De même que la répression.

L'explosion populaire de Mars 1965 a été l'expression de la condamnation de la politique du pouvoir.

"Les projets gouvernementaux ont échoué et la politique de stabilisation réactionnaire a fait faillite. Les responsables, par manque de perspicacité, cherchent partout des causes de leur échec, sauf là où elles se trouvent : dans la coupure profonde qui n'a cessé de s'aggraver entre le peuple marocain et ses gouvernants.

La promotion nationale a échoué parce qu'elle ne faisait nullement appel à la participation active des populations rurales.

La politique économique a échoué parce qu'elle cherchait toujours à servir les intérêts néo-colonialistes et un Etat de privilèges et d'exploitation.

L'organisation constitutionnelle a fait faillite, parce qu'elle avait imposé en décembre 1962 un système de gouvernement arbitraire au mépris des aspirations populaires et parce qu'elle s'est permise par toutes sortes de moyens de fausser la représentation nationale, lors des élections de 1963.

Le discours du trône du 3 mars 1965 à Marrakech a été un premier constat d'échec total qui prenait le ton d'une triste homélie pour ne pas aboutir à une autocondamnation sévère. reconnaître l'échec et en rendre responsables la nature humaine et la succession des saisons, était une façon étrange de concevoir ses responsabilités. Il a fallu l'explosion de colère populaire du 23 Mars pour

amener le roi à reconnaître dans son discours du 7 Juin, avant de proclamer l'état d'exception, la gravité du mal sans aller jusqu'à en désigner l'origine.

C'est que ce jeu avait tellement dépassé les limites de la décence que le peuple des grandes villes, à Casablanca notamment est descendu dans la rue, pour mettre en cause le régime et écrire en lettres de sang sa faillite et son incapacité.

Si les élections sont truquées, si la liberté de réunion est niée, si la presse est bâillonnée, si les patriotes porte-paroles des masses sont pourchassés, condamnés à mort ou à la détention ou tout simplement liquidés, comment s'étonner comme a cru pouvoir le faire le chef de l'Etat, que le peuple emploie un moyen plus direct pour se faire entendre ?

Si lentement, l'Etat, l'administration et la politique deviennent l'affaire d'une minorité privilégiée - dont le nombre diminue à mesure que la situation économique se dégrade - comment s'étonner que le peuple manifeste sa colère contre ces privilèges et ces passe-droits.

Si la majorité de la population est maintenue dans la misère, et l'inculture et si en plus, elle voit se fermer devant elle les portes de l'espérance, comment s'étonner que l'impatience prenne le masque du désespoir ?

La responsabilité directe ? Il faut la chercher dans l'imposition qui, depuis 1960, sert de fondement à la politique officielle du Maroc.

On fait applaudir les populations par contrainte ou par réduction de la misère et on fait de ces applaudissements forcés un principe de gouvernement. Mais la réalité se venge de toutes ces illusions et la seule vraie politique est la politique du vrai.

Le vrai s'est brusquement dévoilé. Espérons pour notre peuple que certains ne l'oublieront pas trop vite..."

(Mehdi BEN BARKA - Introduction à Option Revolutionnaire au Maroc)
- Juin 1965 -

Après cette explosion populaire sauvagement réprimée dans le sang, le pouvoir n'a pas modifié ses options antérieures. Bien au contraire : davantage d'inféodation à l'impérialisme, davantage d'exploitation et davantage de répression malgré la façade "démocratique" récemment érigée et qui ne change en rien à sa nature.

La longue liste des militants emprisonnés ou assassinés - partiellement rapportée dans cette brochure par ailleurs - est l'expression de la lutte courageuse de notre peuple, tout au long de ces 22 dernières années, contre le régime réactionnaire et ses alliés.

Cette brochure est un hommage à la lutte de notre peuple et à tous ses militants. A tous ceux qui croupissent encore dans les geôles du pouvoir. A ceux aussi qui ont été libérés et qui portent encore les graves séquelles de la torture endurée pendant leur détention. A ceux qui ont été lâchement assassinés en prison ou en pleine rue. A ceux dont on ne retrouve plus la trace et dont le sort inspire les inquiétudes les plus vives. A ceux qui vivent loin de leur pays, en exil forcé. Enfin à tous ceux qui luttent à ce jour, au Maroc, en Iran, au Chili, en Argentine et ailleurs... contre la réaction et l'impérialisme.

C'est aussi un appel à l'opinion démocratique, pour qu'elle reste mobilisée à nos côtés, pour faire pression sur le pouvoir marocain et exiger la LIBERATION DE TOUS LES PRISONNIERS POLITIQUES AU MAROC. Pour exiger aussi que TOUTE LA VERITE SOIT FAITE SUR LE SORT DES MILITANTS ASSASSINES OU DISPARUS.

PREAMBULE

EXTRAITS DU RAPPORT D'AMNESTY INTERNATIONAL PUBLIE EN OCTOBRE 1977

DETENTION SANS JUGEMENT

D'après l'article 216 du Code de procédure pénale marocain les procès de personnes accusées d'avoir mis en danger la sécurité de l'Etat doivent avoir la priorité. Pourtant les personnes arrêtées comme suspectes en raison de leurs opinions politiques ont été détenues dans le passé sans procès pendant des durées atteignant trois ans. La période initiale de détention préventive se passe dans des centres de détention de la police où les personnes sont maintenues au secret, leur lieu de séjour étant inconnu même de leurs familles. D'après l'article 82 du Code de procédure pénale, la détention au secret, par la police de sécurité, ne peut excéder quatre jours avec possibilité de prolongation de 48 heures pour laquelle une autorisation du procureur est requise. En pratique le procureur du roi peut prolonger la détention au secret indéfiniment et l'autorisation peut être donnée, par lui, rétroactivement au moment où le détenu lui est finalement présenté par la police. Dans les cas où la personne détenue a été condamnée par contumace, l'article 509 stipule que la police doit porter immédiatement la détention à la connaissance du procureur général, mais cette règle n'est pas observée.

Soixante-douze membres de l'UNFP, relâchés après le procès de Kenitra de Septembre 1973, furent immédiatement arrêtés à nouveau, sous des charges nouvelles et détenus secrètement pendant six mois avant d'être présentés au magistrat instructeur. Ils furent mis en liberté provisoire en août 1974 et jugés en juillet 1976. Durant le même mois de juillet 1976 furent également jugées plus de 150 personnes dont de nombreux membres de l'USFP qui étaient en détention depuis 1973.

Abdelaziz Menebhi et Abdelwahed Belekbir, respectivement président et vice-président de l'UNEM, furent arrêtés en janvier 1973, au moment où l'Union fut interdite. Ils demeurèrent en détention secrète, aux mains de la police, pendant 13 mois et, pendant la même période, ils furent jugés par contumace en août 1973, la police prétendant qu'ils se cachaient.

En février 1974, ils furent transférés à la prison de Casablanca où ils demeurèrent en prévention jusqu'au procès en août 1976, à l'issue duquel ils furent acquittés.

En mars 1973, 40 membres du SNL furent arrêtés et détenus, d'abord dans des centres secrets, puis à la prison civile de Casablanca jusqu'au 1er juin 1975, où tous, sauf 5 d'entre eux, furent mis en liberté provisoire. Les 5 demeurés en détention furent jugés en août 1976 et tous acquittés.

Parmi les Frontistes jugés en janvier 1977, 79 avaient été maintenus en détention dans des centres secrets depuis leur arrestation en novembre 1974, jusqu'à leur comparution devant le magistrat instructeur, en août 1975. 26 autres dirigeants du mouvement, qui avaient été arrêtés entre janvier et novembre 1974, sont demeurés en détention secrète jusqu'en janvier 1976 ; ils furent alors transférés à la prison de Casablanca pour y demeurer encore un an en détention préventive, avant leur procès.

Le magistrat instructeur n'accorde pas toujours aux personnes en détention préventive la possibilité de voir un avocat avant leur comparution devant la Cour. Par contre la police assiste à l'audience devant le magistrat et ses membres font des déclarations au sujet du procès-verbal de l'interrogation de l'accusé que celui-ci doit fréquemment signer sans l'avoir lu. Les accusés n'ont que peu de possibilités de se défendre à l'audience.

LES PROCES

Des observateurs représentant des organisations internationales de Défense des Droits de l'Homme ont été autorisés à assister à la plupart des grands procès politiques qui se sont tenus au Maroc depuis 1963, quoique certains d'entre eux se soient heurtés à l'obstruction officielle. La Constitution garantit l'indépen-

dance de la magistrature. Cependant les procédures appliquées au cours de procès de personnes accusées d'atteinte à la sûreté de l'Etat, en raison de leurs activités et opinions, ont souvent reflété un parti pris des magistrats contre les accusés, celui-ci étant quelquefois si flagrant que les magistrats enfreignent leurs propres règles de procédure pénale. La longue durée, contraire à la Constitution, de l'instruction avant procès, dans certains cas, s'explique, en partie, par le mécontentement de l'accusation, lorsque celle-ci ne peut relever contre l'accusé d'autre charge que son engagement politique. Les avocats rencontrent des difficultés dans leurs contacts avec les accusés et dans leur accès au dossier. Ils ont même parfois fait l'objet d'intimidations. En audience, le droit des accusés à prendre la parole pour se défendre a été souvent limité, en particulier lorsqu'ils essayent d'expliquer leur engagement politique ou de faire des déclarations au sujet des tortures subies au cours de leur détention par la police.

Au cours du procès des Frontistes en janvier 1977 devant la cour criminelle d'appel de Casablanca le droit des accusés politiques à se défendre et à être défendus par leurs avocats, fut restreint d'une manière qui a dépassé tout ce que l'on avait vu précédemment en matière de déviations des règles normales de procédure au Maroc. Le président de la Cour, montra, dès le départ, son hostilité envers les accusés par son refus de lire l'acte d'accusation et, tout au long du procès, par sa manière de traiter les accusés. Ceux-ci ne furent pas autorisés à parler pour leur défense, toute déclaration de leur part étant considérée comme discours politique, pas plus qu'il ne leur fut permis de mentionner leur détention préventive secrète et les tortures subies. Les accusés ayant refusé de se taire furent expulsés de l'audience. Les avocats de la défense furent soumis à une surveillance de tous les instants et l'un d'eux, Me Berrada, fut particulièrement visé. On les empêcha d'intervenir lors des contre-interrogatoires alors que l'accusation intervenait tout le temps. Ils ne furent pas, non plus, autorisés à communiquer avec leurs clients pendant le procès. En conséquence, d'accord avec leurs clients, ils résolurent de "plaider par le silence". Au bout de deux semaines de cette procédure, les accusés provoquèrent un incident à l'audience, accusant les procureurs d'attitude "fasciste". A la suite de ceci, ils furent ramenés dans leurs cellules pour être convoqués un à un devant la Cour. Ils entamèrent, alors, une grève de la faim qui dura 14 jours et ceux d'entre eux qui comparurent, alors devant la Cour étaient fortement affaiblis. Les accusés n'assistèrent pas au réquisitoire et ne furent ramenés à l'audience que pour la lecture du verdict, au cours d'une audience de nuit du 14 au 15 février. A la suite de leurs protestations contre la façon dont le procès avait été conduit, ils furent condamnés à 2 ans supplémentaires pour outrage à la Cour. Actuellement, sept des avocats de la défense sont poursuivis devant le Conseil de l'Ordre.

PERSONNES DETENUES SANS JUGEMENT POUR MOTIFS POLITIQUES

Plusieurs centaines de personnes se trouvent probablement détenues constamment dans les centres de détention de la police au secret et sans que les procédures juridiques normales aient été suivies. Etant donné que leur arrestation n'est pas officiellement annoncée et que les familles et les anciens détenus préfèrent se taire, de peur de représailles, il est impossible de citer leur nombre exact. Sont en particulier exposés au risque de ce genre de détention les membres de partis et groupements politiques d'opposition - et même en période de réconciliation, pendant les récentes élections - des arrestations de membres de l'Istiqlal et de l'USFP ont été signalées. Les travailleurs émigrés marocains en Europe, qui adhèrent aux syndicats locaux et non à "l'Amicale" patronnée par le Gouvernement marocain, sont susceptibles d'être arrêtés à leur retour au Maroc comme suspects de "dissidence". Des membres marocains des syndicats français, allemands et hollandais en ont fait l'expérience.

Dans les régions où le Gouvernement se méfie de la population locale, des arrestations arbitraires massives ont souvent lieu. Ceci arriva en 1974 dans la région du Moyen Atlas. Lorsque l'armée marocaine fut engagée dans le Sahara occidental au début de 1976, des camps d'internement furent établis, non seulement pour des prisonniers de guerre mais aussi pour des civils suspects de sympathies envers le Polisario. Le nombre de personnes internées de cette façon au Maroc même est estimé à 100 ou 150. Les autorités marocaines entourent d'un grand secret les noms et le nombre des détenus et il est possible qu'il y ait plusieurs centaines de la population locale détenus au Sahara occidental même, dans des camps militaires. La crainte d'un tel traitement a incité des milliers de personnes à fuir le Maroc

du Sud et le Sahara occidental vers l'Algérie.

A la suite des coups d'Etat manqués de 1971 et 1972, de nombreux membres des forces armées furent arrêtés simplement parce qu'ils étaient de service au moment des attentats. En juillet 1973 entre 80 et 100 d'entre eux furent transférés de la prison de Kenitra dans un centre de détention du Maroc méridional où ils sont gardés au secret depuis.

Plusieurs centaines de Frontistes auraient été arrêtés pendant la vague d'arrestations de juin 1977 et à d'autres occasions antérieures. Aucun communiqué officiel n'a précisé les raisons de ces arrestations ni donné les noms et les lieux de séjour des personnes arrêtées.

EMPLACEMENT DES PRISONS ET DES CENTRES DE DETENTION

a) Prisons : Les prisonniers politiques ne jouissent pas au Maroc d'un statut spécial, car il n'existe pas de définition officielle du délit politique. Pendant les périodes de détention préventive avant procès ainsi qu'après condamnation les prisonniers politiques sont placés dans les prisons centrales des principales villes du Maroc, notamment Rabat, Meknès, Fès, Settat, Oujda, Marrakech et Tagounit, mais les plus importantes sont la prison civile et la prison Aïn Borja à Casablanca, ainsi que la prison centrale de Kenitra. Pendant la période de leur détention avant procès (après leur transfert des centres de détention de la police) les Frontistes jugés à Casablanca en janvier-février 1977, parmi lesquels il y avait des femmes, sont restés un an à Aïn Borja à Casablanca. La même chose est arrivée aux prisonniers UNEM et SNL jugés et acquittés en août 1976. En mars 1977, les Frontistes furent transférés à la prison centrale de Kenitra où sont aussi emprisonnés les dirigeants étudiants condamnés en août 1973 à Casablanca et les membres de l'USFP purgeant encore leurs peines. Les trois femmes frontistes condamnées en janvier 1977 sont maintenant à la prison de Rbhila à Casablanca. Abraham Serfaty, dirigeant Frontiste y fut transféré aussi, après le procès, pour être plus efficacement isolé.

b) Centres de détention : Les personnes arrêtées pour motif politique, sont détenues par la police de sécurité, aux fins d'interrogatoire, dans des centres de détention spéciaux. Cette période de détention au secret peut durer de 6 mois à deux ans. L'emplacement de ces centres n'est jamais révélé officiellement, mais d'après les déclarations d'anciens prisonniers on sait que les deux principaux centres de détention se trouvent à Casablanca. L'un d'eux est situé dans le quartier de Moulay Chérif, l'autre près de l'aéroport pour vols intérieurs ANFA. Les détenus sont logés dans les anciens ateliers qui consistent en quatre baraques en tôle ondulée, exposées en permanence au soleil. Il y a aussi un important centre de détention à Dar el-Mokri à proximité de Rabat. Près d'Oujda se trouve un autre centre connu sous le nom de "ferme Slovaque". Et il y a encore d'autres lieux où l'on pense que des suspects politiques sont détenus secrètement par la police.

CONDITIONS DE DETENTION

a) Conditions dans les centres de détention : Les détenus qui se trouvent dans des centres secrets de détention ne peuvent communiquer avec leurs familles ou leurs avocats et on ne leur donne aucune raison officielle de leur détention ni aucune information sur leur situation. Ils ne peuvent communiquer entre eux et sont battus s'ils essaient de le faire. Nombre d'entre eux demeurent menottes aux mains et yeux bandés pendant toute la durée de leur détention par la police. Ils sont périodiquement interrogés et torturés et peuvent entendre les hurlements de leurs co-détenus subissant la torture. Il n'y a pas de soins médicaux dans les centres de détention, même pour les détenus blessés au cours de la torture ou pour des maladies contagieuses. D'anciens détenus ont décrit la mort de leurs co-détenus dans les centres. Des gens de tous âges ont été gardés dans de tels centres, même des enfants. Les détenus sont très mal nourris. Le régime est composé de pain et de soupe. Les détenus ne peuvent pas se laver pendant des mois. Les effets de ce traitement sur la santé des prisonniers, sans parler des lésions causées par la torture, sont permanents. Les médecins ayant examiné d'anciens détenus ont signalé que les affections intestinales, les rhumatismes, les maladies pulmonaires, la perte de vision et de graves problèmes psychologiques, sont parmi les phénomènes les plus répandus et les plus durables.

b) Conditions dans les prisons : Lorsque les détenus sont transférés dans une prison, ils cessent d'être complètement à la merci de la police. Ils peuvent recevoir des visites de leur famille et des avocats, et, en règle générale, peuvent recevoir de la nourriture en supplément au régime très déficient de la prison. La plupart des prisonniers peuvent recevoir des livres et des lettres à condition que ceux-ci passent par la censure, très arbitraire, de la prison ; certains étudiants ont pu poursuivre leurs études. Normalement les prisonniers sont autorisés à prendre une heure d'exercice dans la cour de la prison le matin et l'après-midi. Le caractère pénible des conditions dans les prisons est principalement dû à l'extrême surpeuplement. D'après des statistiques publiées au Maroc en 1974, les prisons étaient remplies à cinq fois leur capacité et ce chiffre est monté à 10 lors qu'un grand nombre de prisonniers y furent transférés des centres de détention ou après des procès. Dans ces conditions l'hygiène est très déficiente et les prisons sont infestées de rats et de vermine. Le seul aménagement pour dormir consiste en une couverture par terre. Les soins médicaux sont entièrement inadéquats. Un médecin français qui a visité les prisons de Casablanca en novembre 1976 a raconté qu'il y avait deux infirmières non qualifiées pour 3 000 prisonniers avec un médecin et un dentiste venant deux fois par semaine pour deux heures. Il faut une autorisation spéciale pour qu'un prisonnier soit transféré à l'hôpital de la prison ou reçoive le traitement d'un spécialiste.

En de nombreuses occasions les prisonniers politiques ont protesté contre leurs conditions de détention. Pour appuyer leur revendication d'être traduits en justice, Anis Balafréj et son groupe ont fait une grève de la faim de 32 jours en 1973. Abdelaziz Menebhi et son groupe ont fait deux grèves de la faim en 1975, la plus longue a duré 36 jours. En août 1976 et de nouveau en novembre de la même année, 240 Frontistes, détenus alors à Casablanca, ont fait deux grèves de la faim, dont la première a duré 12 jours et la seconde 18 jours. Une autre raison pour la quelle ces prisonniers entament des grèves de la faim est le mauvais traitement de certains d'entre eux par les gardiens de prison ou la police. A Aïn Borja, en octobre 1975, deux personnes accusées d'avoir des postes de radio dans leurs cellules furent battues si sévèrement que l'une a eu une jambe fracturée. On les mit alors en cellule spéciale d'isolement où ils entamèrent une grève de la faim jusqu'à ce qu'on les transfère à l'hôpital pour traitement d'urgence.

Un incident similaire à la prison de Kénitra, le mois suivant, où trois prisonniers furent emmenés par la police et torturés sévèrement, eut pour effet une grève de la faim de 18 jours. L'un des prisonniers, A. Balafréj, tomba si gravement malade qu'il est à l'hôpital depuis. Le plus récent des incidents de ce genre eut lieu à Casablanca en mars 1977, lorsque tous les Frontistes furent systématiquement battus par ordre du directeur de la prison avant leur transfert à Kénitra. Et c'est à Kénitra, en juillet 1977, que 60 d'entre eux firent une grève de la faim de 12 jours pour protester contre leurs conditions d'emprisonnement.

ALLEGATIONS DE TORTURE ET DECES EN DETENTION

Les observateurs ayant assisté aux procès, depuis les premiers de l'U.N.F.P à Marrakech en 1963 et 1971, ont signalé, tous, des allégations de tortures formulées à l'audience et également par des parents, des avocats et des médecins des accusés ainsi que par d'anciens prisonniers eux-mêmes. La concordance de ces récits indique que la torture est une pratique courante pendant les interrogatoires de détenus politiques par la police de sécurité. Les tortures sont infligées principalement pour terroriser et humilier les détenus mais aussi pour leur extorquer des aveux et obtenir des renseignements sur leurs activités politiques et sur leurs camarades.

Les méthodes de torture comprennent : suspension par les poignets et les chevilles à une barre de fer, coups, en particulier sur la tête et sur la plante des pieds, souvent à l'aide de vieux outils métalliques, chocs électriques aux yeux et sur les organes génitaux, insertion de chiffons trempés dans des excréments dans la bouche jusqu'à étouffement, intimidation à l'aide de chiens policiers et simulacres d'exécution.

L'observateur d'Amnesty International qui a assisté au procès de l'U.N.E.M. à Casablanca et à celui de l'U.N.F.P. à Kénitra a recueilli des allégations concordantes qui indiquent que presque tous les détenus ont été torturés, bien qu'aucune déclaration ou déclaration à ce sujet ne fût autorisée à l'audience. Plusieurs personnes jugées par contumaces à Casablanca n'auraient pas comparu devant la Cour ayant été maintenues en détention par la police, car leur état rendait leur pré-

sensation à l'audience impossible. L'un d'eux souffrait d'un dérangement mental sévère après 17 jours consécutifs de torture.

Au cours de la série de procès de l'USFP, en juillet 1976 les rapports d'après lesquels un certain nombre de détenus moururent à la suite de tortures subies après leur arrestation ou en 1973 furent définitivement confirmés. D'après les récits de leurs codétenus, quatorze d'entre eux sont morts. Huit autres ont disparu. Ce dernier groupe comprend Houcine Ben Ali El Manouzi, membre de l'U.N.F.P. Il a été vu pour la dernière fois en 1975 lorsqu'il s'était évadé du centre de détention de la police à Kénitra. Quelques jours plus tard il fut repris et l'on craint maintenant qu'il ne soit mort.

Aux procès de l'U.N.E.M. et du S.N.L. à Casablanca en 1976, les accusés ont pu faire des déclarations donnant des détails sur les tortures qu'ils avaient subies alors qu'ils étaient détenus dans les centres secrets de la police. Ce ne fut pas le cas pour le procès des Frontistes en janvier 1977, mais les cicatrices aux doigts d'Abraham Serfaty étaient clairement visibles et l'on a pu voir la mutilation du pied de Abdellah Zazaa lorsque celui-ci enleva sa chaussure à l'audience. Un médecin français qui a visité la prison de Casablanca après la grève de la faim des 240 Frontistes en novembre 1976 a constaté que de nombreux prisonniers souffraient de séquelles de tortures. Celles-ci comprenaient des douleurs aux jambes et de l'insomnie consécutives aux coups sur la plante des pieds ; douleurs dans les mains et les bras à la suite des chocs électriques, lésions aux yeux, dérangement mental provoqué par la douleur et la peur, dont l'exemple le plus notable, était donné par Mohamed Kerfaty qui a poussé des cris inarticulés à l'audience pendant deux jours, jusqu'à ce qu'on l'éloigne finalement pour traitement. Le dirigeant Frontiste Abdellatif Zéroual, arrêté en novembre 1974, est mort à Rabat, à l'hôpital où il a été transféré cinq jours après son arrestation à la suite de tortures. Il avait de l'eau dans les poumons, de graves blessures aux pieds et des lésions aux yeux. Les autorités tentèrent de dissimuler son décès et ne l'ont pas confirmé publiquement jusqu'ici.

PEINE DE MORT

Depuis 1958 la peine de mort a été prononcée dans plus de 80 cas lors des procès de personnes inculpées d'atteinte à la sûreté de l'Etat ou de complot contre le roi ou l'héritier du trône. Au moins 50 exécutions ont eu lieu. En 1960, 2 personnes accusées de complot contre l'héritier du trône furent exécutées. En 63, au moins deux personnes furent exécutées pour attentat à la vie du roi. En Mars 1965, quatorze personnes furent mises à mort pour contrebande d'armes pendant le conflit frontalier avec l'Algérie. La peine de mort fut de plus en plus souvent appliquée dans les affaires relatives aux tentatives de coup d'Etat au début des années 1970. Onze exécutions eurent lieu en janvier 1973 après l'attaque contre l'avion royal en août 1972 et le procès de Kénitra qui a suivi. En août 1973, 15 personnes furent condamnées à mort à Kénitra et exécutées en novembre pour leur participation au soulèvement de mars 1973. Le seizième accusé fut grâcié après avoir fait une déposition à la police à la suite des menaces dont sa famille avait été l'objet. Il fut cependant jugé de nouveau pour le même délit, avec six autres en janvier 1974 et tous les sept furent exécutés en août 1974...

Parmi les prisonniers condamnés à mort pour crimes contre la sûreté de l'Etat et qui ne furent pas exécutés (notamment les accusés du procès de l'U.N.F.P., de 1963 et de 1971) certains furent condamnés par contumace. D'autres furent grâciés ou virent leurs peines commuées en peines de prison en appel. L'un d'entre eux, Abdallah Malki reste condamné à mort, ayant été convaincu, en juillet 1976, d'implication dans le soulèvement de mars 1973.

Il y eut aussi des assassinats extra-judiciaires au Maroc. Après l'attaque contre le palais royal de Skhirat en 1971, dix officiers furent fusillés sommairement. Le "suicide" du général Oufkir en 1972 peut également avoir été une exécution extra-judiciaire. D'autre part le gouvernement a été soupçonné d'avoir trempé dans l'assassinat de deux hommes politiques de l'U.N.F.P. qui, tous deux, avaient été condamnés à mort en 1963. Mehdi Ben Barka disparut en 1965 en France, et la justice française a inculpé de complicité des membres du Gouvernement marocain. En 1975 Omar Benjelloun fut assassiné à Casablanca ; huit hommes furent arrêtés à la suite de ce crime ; ils appartiendraient à l'organisation de droite des "frères musulmans" mais ils ne furent pas traduits en justice. Il y a eu d'autres tentatives d'assassinats politiques - des colis piégés furent envoyés à Omar Benjelloun, à Mohamed el Yazghi de l'U.N.F.P. et à Mohamed Douiri, dirigeant de l'Is tiqlal en janvier 1973 ; Abderrahman Meniaou du P.P.S. fut poignardé en octobre 1975, mais il survécut.



TANOUNTI Abdallah

Le 16 Mai 77, une bande criminelle a assassiné le militant TANOUNTI Abdallah à Fès, après l'avoir roué de coups et dardé son corps de coups de couteaux.

Ce crime n'est pas le premier du genre. Ces trois dernières années, deux opérations similaires ont coûté la vie à Omar BENJELLOUN en Décembre 1975 à Casablanca et EL HALIMI à Safi. D'autres attentats, moins tragiques, mais aussi significatifs, ont jalonné toute la campagne électorale, en particulier dans le sud du pays.

Si l'on veut bien étudier l'ampleur de la repression dirigée contre le mouvement progressiste marocain, on remarque que la repression la plus dure a eu lieu dans des conjonctures "d'ouverture politique" ou lors de la mobilisation de l'opinion autour d'une cause nationale qui tient à coeur aux masses populaires :

1965 : Evénements de mars 1965 : ouverture de négociations avec le mouvement national et progressiste et libération des militants de l'UNFP détenus depuis le procès de Rabt en Mars 1964... MAIS : EXECUTION le 28 Mars de 14 militants de l'UNFP condamnés à mort en Juin 1964 et ENLEVEMENT et ASSASSINAT de Mehdi BEN BARKA en Octobre 1965.

1973 : isolement du régime après les deux tentatives de coup d'Etat militaires et ouverture de négociations avec le mouvement national et progressiste... MAIS : EXECUTION le 13 Janvier de onze officiers condamnés à mort au procès de Kenitra en Août 1972 et envoi de COLIS PIEGES à deux responsables de l'UNFP.

1973 : mobilisation autour de la cause palestinienne et participation de l'armée marocaine à la guerre d'Octobre... MAIS : EXECUTION le 1er Novembre de 15 militants de l'UNFP, condamnés à mort au procès de Kenitra en Juin. Ces militants étaient tous connus pour leur participation effective dans les rangs de la Resistance palestinienne.

1975 : "Unanimité nationale" autour de la récupération du Sahara.. MAIS ASSASSINAT de Omar BENJELLOUN le 18 Décembre à Casablanca quelques jours après la libération de son propre frère détenu depuis Janvier 1970.

IL Y A 12 ANS..MEHDI BEN BARKA

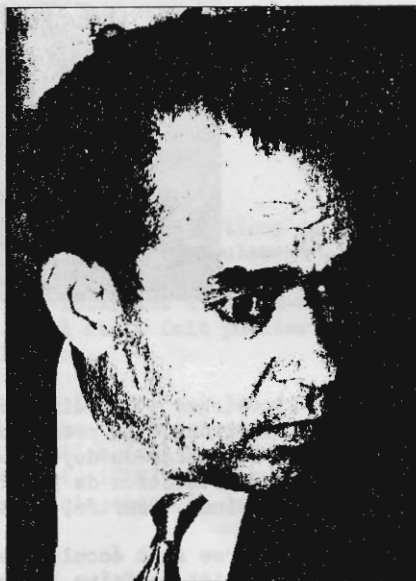
Né en Janvier 1920, dans un quartier populaire de Rabat, Mehdi BEN BARKA s'est très tôt engagé dans la lutte pour la libération de son pays du joug colonial.

Incarcéré en 1944 pour sa signature avec d'autres nationalistes du Manifeste de l'indépendance, il est de nouveau arrêté en 1951 et exilé dans le sud marocain.

Chef de file de l'aile radicale du Parti de l'Istiqlal, il contribue à la création de l'Union Nationale des Forces Populaires (UNFP), à laquelle il imprime au fil des années une orientation nettement progressiste.

Il joue un rôle très important dans la lutte anti-coloniale et anti-impérialiste à l'échelle des trois continents. Ce qui l'amène au nom de l'UNFP à assumer d'importantes responsabilités dans l'Organisation de Solidarité des Peuples Afro-Asiatiques (OSPAA).

En 1965, il est élu président du Comité Préparatoire de la Conférence des Peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine, qui devait se tenir en janvier 1966 à La Havane.



Par ses prises de positions progressistes par son rôle de premier plan dans la lutte anti-imperialiste, par ses efforts inlassables pour unir toutes les composantes du mouvement progressiste à l'échelle internationale, Mehdi BEN BARKA s'est exposé à être la cible de la réaction et de l'imperialisme international, pour lesquels il était devenu un adversaire dangereux qu'il fallait abattre. Il était "génant" pour la réaction marocaine : "Je vous le dis le plus franchement, le plus cyniquement possible - déclarait Hassan II à l'AFP, le 23 Août 1972 - : Je ne regrette pas la disparition de BEN BARKA. C'était un agitateur notoire à l'échelon international. Si Ben Barka n'avait pas disparu, vous l'auriez trouvé aux côtés de Cohn-Bendit en Mai 68. Il appartenait à tout ce qui est toujours contre tout".

Il était également gênant pour l'impérialisme international. Ce qui explique la participation des services secrets français, américains et sionistes, à son enlèvement le 29 Octobre 1965, en plein Paris.

Si les véritables responsables de son enlèvement et de son assassinat sont connus (1) seuls les hommes de main ont été amenés devant le tribunal. En effet, la première information ouverte en 1965, l'avait été pour "arrestation illégale, et sequestration arbitraire". Elle avait abouti à la condamnation par contumace à la réclusion perpétuelle du Général Oufkir et de 4 truands, employés comme exécutants. Le "correspondant" du SDECE, Antoine LOPEZ, avait été condamné à 8 ans de prison, le policier français, Louis SOUCHON à six ans. DLIMI avait été acquitté.

(1) "Le 4 Avril 1967, le Général De Gaulle me reçoit à ma demande à l'Elysée et me dit avec une violence contenue : "En voilà assez. Il faut en finir. Il faut que les vrais coupables soient condamnés. Le roi - bien entendu - est complice, et même l'instigateur du crime".

(Vincent MONTEIL - Témoignage Chrétien - 12 Octobre 1972)

OU EN EST L'AFFAIRE BEN BARKA ?



Le 29 Octobre 1975, dix ans après la disparition de Mehdi BEN BARKA, et avant l'expiration de la prescription criminelle, son fils Bachir BEN BARKA a déposé entre les mains du doyen des juges d'instruction de Paris, une plainte contre X avec constitution de partie civile pour "assassinat, tentative et complicité d'assassinat, meurtre, tentative et complicité de meurtre"..

Deux ans se sont écoulés depuis le dépôt de cette plainte. Le présent document a pour objet de faire le point de ces deux années d'instruction. Quelques lumières éparses ont été jetées sur quelques points, mais, pour l'essentiel, il n'apparaît pas que la justice ait obtenu de grands éclaircissements, alors que survivent encore des personnes qui doivent connaître une grande partie de la vérité.

Nous rappellerons les différents points signalés par Bachir BEN BARKA dans sa plainte et nous indiquerons à propos de chacun d'eux, ce qui a pu être obtenu et ce qui reste à faire.

1°) Sur un questionnaire trouvé dans la serviette de Georges FIGON :

Bachir BEN BARKA rappelait dans sa plainte, qu'il avait été trouvé dans la serviette de Georges FIGON la photocopie d'un questionnaire manuscrit dont les questions s'adressaient de toute évidence, à Mehdi BEN BARKA. Il ajoutait qu'en 1970, un second exemplaire de ce document (comportant quelques lignes supplémentaires) avait amené un journaliste français à affirmer publiquement, sans recevoir de démenti, que ce questionnaire était de la main de Maître Pierre LEMARCHAND, ancien député de l'Yonne, avocat et ami de Georges FIGON.

Bachir BEN BARKA demandait que Maître LEMARCHAND fut entendu au sujet de ce questionnaire et, au cas où il nierait en être le scripteur, qu'une expertise en écritures fut ordonnée.

Entendu le 27 Avril 1976, Maître LEMARCHAND a nié formellement avoir écrit le document qui lui était attribué et le 13 Mai 1976, une expertise en écritures était ordonnée.

Les conclusions de cette expertise, déposées le 30 Décembre dernier, sont formelles :

"Les nombreuses concordances relevées entre les documents
"de question (il s'agit des photocopies du questionnaire)
"et les spécimens de la main du témoin Pierre LEMARCHAND,
"désignent celui-ci comme l'auteur des documents de ques-
"tion". (souligné par les experts)

Informé de ces conclusions, Maître Pierre LEMARCHAND a maintenu ses dénégations et annoncé qu'il apporterait la preuve formelle qu'il n'était pas l'auteur du questionnaire, laissant entendre qu'il s'agissait d'OUFKIR. A ce jour, il n'a fourni aucune des preuves qu'il annonçait.

2°) Sur SOUCHON :

SOUCHON a confirmé au cours de son audition, en donnant beaucoup de précisions, ce qu'il avait écrit dans son livre, à savoir que de très fortes pressions furent exercées sur lui dès le 3 Novembre 1965, pour qu'il n'avoue pas au juge d'instruction, sa participation à l'enlèvement.

Aucune confrontation entre SOUCHON et les auteurs de ces pressions, n'a été ordonnée, ni même envisagée.

3°) Sur LOPEZ :

Bachir BEN BARKA avait, dans sa plainte, souligné les variations de LOPEZ dans les diverses versions des faits qu'il avait données. Non seulement, LOPEZ avait varié au cours de l'instruction et du procès, mais il avait fait à sa sortie de prison, un nouveau récit des faits dans une interview à FRANCE-SOIR et, par la suite, un récit différent dans un livre qu'il avait fait publier sous le titre "L'AFFAIRE BEN BARKA : Antoine LOPEZ parle".

Interrogé au cours de la nouvelle instruction, LOPEZ s'est lancé dans de nouveaux récits, souvent contradictoires. Sa dernière thèse est que FIGON aurait enlevé BEN BARKA chez BOUCHESEICHE. Les témoins qu'il a fait entendre à ce sujet, n'ont en rien confirmé ses dires. Manifestement, LOPEZ sait beaucoup de choses et continue à brouiller les pistes comme il n'a cessé de le faire depuis le début de l'affaire.

4°) Sur les "truands" :

Bachir BEN BARKA avait demandé que des recherches soient entreprises pour retrouver les quatre repris de justice (BOUCHESEICHE, LE NY, PALISSE et DUBAIL) ayant participé à l'enlèvement de son père, ou tout au moins leurs traces. Il avait également sollicité l'audition de Madame BOUCHESEICHE qui, dans une interview au journal L'AUREOLE, avait fait des révélations selon lesquelles son mari aurait été exécuté au Maroc, imputant à DLIMI, la responsabilité de cette mort.

C'est seulement le 19 Juin 1976, qu'une commission rogatoire était donnée par le juge à la Police Judiciaire, pour lui demander de lui faire connaître le résultat des recherches entreprises pour retrouver la trace des quatre individus et de lui fournir tous les renseignements parvenus à la connaissance de la police à leur sujet. Il y fut répondu par un rapport laconique du 12 Juillet 1976, rapport de moins d'une page (si on exclut les formules usuelles), comportant pour l'essentiel, la reproduction in extenso d'un article non signé paru dans FRANCE-SOIR, après la mort d'OUFKIR.

C'est seulement en Décembre 1976 que furent entendues Madame BOUCHESEICHE et la compagne de LE NY. Elles ont fait l'une et l'autre, des déclarations fort intéressantes, confirmant que leurs compagnons s'étaient bien réfugiés au Maroc et qu'elles s'étaient rendues auprès d'eux à plusieurs reprises (ce qui était confirmé par leurs passeports) que les deux hommes étaient constamment sous les regards de la police qui, semble-t-il, les surveillait et les protégeait en même temps.

Pendant l'un des séjours de Madame BOUCHESEICHE au Maroc, les deux époux vécurent dans la villa de DLIMI.

BOUCHESEICHE exploitait le Grand Hôtel à Casablanca, qu'il avait transformé avec la protection des autorités, en maison de rendez-vous. LE NY, de son côté, put ouvrir pendant un certain temps, une boîte de nuit à l'enseigne "LE BEL ABRI" à Rabat.

Ils disparurent l'un et l'autre en Mars 1971.

Toutes les démarches entreprises par leurs compagnes pour les retrouver fu

rent vaines. Elles furent même expulsées du Maroc manu militari.

Madame BOUCHESEICHE est persuadée que son mari a été exécuté en prison sur ordre de DLIMI.

La compagne de LE NY garde encore l'espoir secret de le revoir.

Celle-ci a précisé que dans la période ayant suivi la disparition de BEN BARKA, LE NY était "en cavale à Paris". C'est seulement quand il a appris deux ou trois jours avant, qu'une opération de police était montée contre lui, qu'il décida de quitter la France.

Cette opération de police fut celle au cours de laquelle le commissaire GA LIBERT trouva la mort. C'est justement ce jour-là que sa compagne reçut de lui, un coup de téléphone l'informant qu'il était bien arrivé à Rabat.

5°) Sur les prétendus secrets :

Bachir BEN BARKA faisait valoir dans sa plainte que la première instruction s'était heurtée à de nombreux obstacles tendant à de prétendus secrets de la Défense Nationale, de la Police et même diplomatiques. Or, plus de dix années s'étaient écoulées et il n'y avait aucune raison de continuer à invoquer le secret. C'est pourquoi, dans une note au juge d'instruction, la partie civile sollicita qu'il fut demandé au SDECE de communiquer l'intégralité de ses dossiers pouvant se rapporter à l'affaire BEN BARKA. Elle demanda aussi une audition de LEROY-FINVILLE qui a inspiré un ouvrage intitulé "Le Comité" publié au Canada. Enfin, elle demandait que le commissaire CAILLE, qui avait refusé à deux reprises d'indiquer la source de ses informations, soit entendu pour savoir s'il considérait, onze ans après que ses sources devaient rester secrètes pour ne pas compromettre la vie de ses indicateurs.

Ni LEROY-FINVILLE, ni le commissaire CAILLE n'ont été convoqués. Il a été seulement envoyé, le 18 Novembre 1976, une demande à Monsieur le Directeur du SDECE transmettant la requête de la partie civile.

Plusieurs mois après, le SDECE répondait, le 9 Mai 1977 :

"Le service croit devoir rappeler qu'il n'existe aucune prescription en la matière et que les impératifs de sécurité sur lesquels se sont fondées antérieurement les décisions de non divulgation de documents, demeurent toujours valables, au regard des articles 72 et suivants du code pénal."

Cette réponse ne repose sur aucun argument juridique fondé. En effet, il ne s'agit pas de savoir s'il y a ou non "prescription" en la matière. La notion de secret de la Défense Nationale est une notion relative dans le temps. On voit mal en quoi la Défense Nationale serait affectée aujourd'hui, si on rendait publics les renseignements détenus par le SDECE sur BEN BARKA disparu depuis 12 ans.

Avant d'avoir eu la réponse du SDECE, Bachir BEN BARKA s'était adressé, à Monsieur le Président de la République qui, comme chef des armées, a qualité pour ordonner ou faire ordonner, la communication de tels documents. Il fut répondu par l'Elysée, le 29 Juin, que le SDECE avait donné une réponse au juge d'instruction (il s'agit de la réponse indiquée ci-dessus). Monsieur le Président de la République invitait Bachir BEN BARKA, à faire valoir devant le juge d'instruction tout moyen de fait ou de droit, qui lui paraîtrait de nature à faciliter la poursuite de l'information. Les choses en sont là.

Ajoutons, à propos des secrets, que lorsque Bachir BEN BARKA a été informé de l'existence aux Etats-Unis, d'une loi, "Freedom Of Information Act", permettant à tout citoyen d'obtenir communication des documents détenus par toutes les administrations, il a présenté une requête au Département d'Etat et à la C.I.A.

Après plusieurs rappels, il n'a obtenu de ces administrations, que des revues de presse de l'époque.

Il a tenu à s'adresser au Président CARTER pour lui faire part de son désappoint et insister auprès de lui pour qu'il donne les instructions nécessaires, afin que toute la documentation concernant son père, détenue par les deux administrations précitées, lui soit communiquée.

Aucune réponse ne lui est parvenue à ce jour.

6°) Sur une commission rogatoire au Maroc :

Dès le début de sa plainte, Bachir BEN BARKA avait sollicité qu'une commission rogatoire fut adressée aux autorités judiciaires du Maroc, conformément à la Convention Judiciaire Franco-Marocaine et à la Convention d'Aide Mutuelle Judiciaire entre la France et le Maroc, du 5 Octobre 1957.

Le 28 Mars 1977, le juge d'instruction a donné une commission rogatoire aux autorités judiciaires marocaines, leur demandant :

"...de bien vouloir procéder à une enquête approfondie dans
"les formes de droit aux fins de vérifier les déclarations
"des témoins sus nommés, (il s'agit de Madame BOUCHESEIOHE
"et de la compagne de LE NY), faire connaître le sort actuel
"des quatre individus condamnés par contumace et recueillir
"tous renseignements relatifs au rôle qu'ils ont tenu dans
"cette affaire."

A ce jour, aucune réponse n'est parvenue.

OMAR BENJELLOUN

ASSASSINE LE 18 DECEMBRE 1975



Omar BENJELLOUN fut l'exemple du militant dévoué à la cause des masses populaires et de l'intellectuel qui a toujours lié ses idées à la pratique quotidienne. Ainsi, il participa à la lutte contre le colonialisme sous ses formes ancienne et nouvelle et acquit une grande popularité auprès des masses grâce à ses positions radicales au sein du mouvement progressiste marocain.

- durant ses études à Paris, il est des premiers qui a milité pour populariser la cause de l'indépendance nationale.

- avant la création de l'Union Nationale des Forces Populaires (UNFP), il organise le Mouvement du 25 Janvier parmi les étudiants et les ouvriers marocains en France.

- il est responsable de l'UNFP à Paris, membre de la commission administrative de l'Union Nationale des Etudiants du Maroc (UNEM) et président de l'Association des Etudiants Musulmans Nord-Africains en France (AEMNAF).

- militant syndical au sein de la classe ouvrière marocaine (Union Marocaine du Travail - Fédération des PTT), il fut incarcéré en 1961 lors de la grande grève des PTT.

- victime de la campagne de repression dirigée contre l'UNFP en Juillet 1963, il est condamné à mort au procès de Rabat, en Mars 1964.

- libéré en Avril 1965, après le soulèvement populaire de Casablanca, il fut détenu encore une fois à partir de Mars 1966 pendant six mois.

- libéré, il poursuit son activité militante avec son dynamisme habituel

- détenu en Mars 1973, il fut jugé au procès de Kenitra en Juin après avoir subi les pires tortures.

- acquitté, il fut enlevé à nouveau (de la prison même) et inculpé de "tentative d'évasion de prison avec but de sequestrer le prince heritier".

- mis en liberté provisoire en Août 1974, il est assassiné le 18 Décembre 1975, devant son domicile à Casablanca.

La dernière interview d'Omar Benjelloun

« LES NOUS N'EST PAS UN PEUPLE DES PEUPLES JOURNALISTES »

(Suite de la page 1)

L'HISTOIRE DU PEUPLE

Libération. Quelle est la légitimité historique du Maroc sur le Sahara occidental ?

Omar Benjelloun. Il n'y a rien à prouver. Le Sahara, c'est notre identité même. C'est le Maroc-Sud. Il n'y a pas à prouver que l'Occident est français.

— C'est presque un argument d'Hassan II. Et puis, les Occidentaux commencent à revendiquer leur autonomie.

— Nous n'en sommes pas à ce stade. Vous, les marxistes européens, vous lisez trop souvent l'histoire des peuples à travers la votre. Je trouve ça explicite une entité nationale en y plaçant automatiquement la notion de territoire, c'est tomber dans la logique du colonisateur. Allait-il l'État (de l'istigal) revendiquer l'empire sassanide du XVI^e siècle : c'est comme revendiquer l'empire napoléonien. Quant à Laroui, notre historien, que vous considérez sûrement comme notre caution gauchiste puisque il publie chez Maspero, il se démente dans les notions écrites d'illégitimité au pouvoir central. Ce n'est pas le problème à mon avis. Nous pourrions alors revendiquer tout le Sahara puisque les tribus nomades reconnaissent l'autorité religieuse du sultan. A l'époque, l'Algérie et la Tunisie étaient turques et les Saharouis ne voulaient pas faire allégeance à l'étranger.

C'est la résistance au colonisateur qui a cristallisé chez nous le Maghreb, en Afrique, l'idée nationale. Ça, c'est la notion dynamique, révolutionnaire de l'histoire, celle que fait le peuple. Je ne nie pas que les dynasties marocaines soient toutes venues du Sud. Dans ce sens, ce serait plutôt aux Saharouis à revendiquer le Maroc. Faux problème ! Pour le pouvoir central s'affaiblissant, les principaux apparaissent. Puis l'un d'eux l'emporta sur les maghazens et devint le maghzen.

Les Marocains ont commencé à passer Maroc quand ils ont eu à se battre contre les Européens. La résistance a débuté et fut la plus acharnée où les Espagnols et les Français débarquèrent. Précisément dans le Sahara occidental, avec M. A. Amin, peu après 1900, puis dans le Rif, avec Abdelkrim. Tous deux s'opposèrent d'ailleurs au sultan parce que c'était un callé, le « ne des rois ». M. A. Amin, lui, prit même Marrakech. Ce sont nos premiers patriotes. C'est pourquoi le Sakiel-et-Anra et la ville de Smara sont pour nous sacrés.

L'ARMÉE DE LIBÉRATION

— Qu'est-ce qui prouve que les Saharouis, en luttant contre le colonisateur, se sentaient Marocains ?

— Parce qu'il n'y a pas eu de résistances, une marocaine et une saharouie, mais un seul et unique mouvement populaire de résistance. Il se concrétisa spontanément en 1954 dans l'A.L.N. L'Armée de libération nationale, qui naquit en même temps que sa lutte algérienne. Dans cette armée il y avait des Marocains du Nord comme du Sud. Elle était de Tanger à La Gouira. C'est de cet instant que date le Maroc d'aujourd'hui. Lorsque Mohamed V remonta sur le trône, en 1956, il dut tenir compte du sentiment des masses qu'exprimait la gauche. Il envoya l'A.L.N. au Sahara pour libérer la portion de territoire encore sous domination espagnole.



Omar Benjelloun, il y a une dizaine d'années, avant les prisons et les tortures. (Photo SIPA Press)

Le Sahara passa entièrement sous contrôle de l'A.L.N. Mais le roi, qui le redoutait, manœuvra pour s'en débarrasser. Il fut compliqué de l'opération « Escouffon » grâce à laquelle l'Espagne récupéra en 1975 le Sahara avec l'aide de l'Armée Française d'Algérie. En 1955, le palais faisait arrêter les survivants. C'est le tournant. La monarchie reprend son vrai visage. Elle n'a jamais eu qu'une préoccupation : son pouvoir, qu'un moyen : la collaboration avec l'impérialisme. Le drapeau de l'indépendance nationale c'est à nous qui l'a toujours eue. Du début jusqu'à aujourd'hui.

LA COLLABORATION

— A l'heure actuelle, pour le peuple, c'est plutôt Hassan qui fait figure de libérateur et, pour l'opinion progressiste internationale, vous semblez connaître les complots.

— C'est encore une chose qu'un Européen ne peut pas comprendre : le processus de notre collaboration actuelle. Ce qu'il faut le mettre dans le crâne, c'est que, pour la première fois dans l'histoire de la gauche, notre tactique n'est pas en contradiction avec nos objectifs et nos principes. Nous n'avons pas à concilier la libération du Sahara et la révolution politique et sociale : c'est un seul et même problème, comme il y a vingt ans.

Pendant des années, nous avons été menés : un tiers des nôtres en prison, l'autre tiers en exil, le troisième en surris. Le pays croulait dans une immobilité totale. L'Armée du Sahara crée une dynamique nouvelle. Nous ne nous battons pas que pour des fron-

alors si vous ne préparez pas les conditions d'une transformation au Nord sur le dos des masses saharouies. N'aurait pas peur que la gauche marocaine en sorte déstabilisée ?

— C'était le risque. Une armée populaire serait entrée au Sahara en menant une campagne d'explication. Depuis, la participation des forces royales à la guerre du Ramadan, sur le Golien, on connaît leur réputation de ne pas faire de prisonniers. C'est vrai qu'actuellement l'armée se livre au Sahara à une véritable « pacification ».

— Au sein colonial ?

— Il n'y a pas d'autre sens. On ne fait pas d'ennemis sans casser d'amis. Au stade où nous sommes, nous ne pouvons plus reculer. Tu ne peux pas avoir l'importance émotionnelle qu'il y a pour nous le mot « al-jahid » que l'on traduit très imparfaitement par le mot « libération ». Libérer le Sahara, c'est une des données de notre raison de vivre. Même si ça devait renforcer provisoirement la féodalité, je dirais, à l'extrême, que je m'en fous. La féodalité saharouie, le Sahara marocain.

— Et le droit des Peuples à disposer d'eux-mêmes ?

— Quel peuple ? Depuis quand 60.000 personnes forment-elles un peuple ? C'est à peine la population d'une sous-préfecture. Elle se balade de surcroît de part et d'autre de trois frontières.

LE GÂTEAU AFRICAIN

— Et le Front Polisario ?

Nous y voilà. Les dirigeants du Polisario sont les fils de l'ex A.L.N. Ils ont fait leurs études à Rabat, ils ont milité à l'UNEM et à l'UNFP. A l'époque, ils ne demandaient qu'à intégrer. Quand il y a eu la vague d'arrivées de 1973, ils se sont réfugiés en Algérie comme bien d'autres Marocains avant eux. C'est là qu'ils ont monté le coup. Une bourgeoisie bureaucratique rapace qui veut se tailler le morceau du gâteau africain au prix du sous-développement continu de ses voisins n'est servie d'eux pour constituer une néo-colonie au bon compte. Elle veut, comme en Mauritanie, mais un peu tard. Cette fois-ci elle met elle-même le train en marche.

C'est même plus subtil encore. Le Polisario est une création commune de l'Algérie et de l'Opus Dei. Ils étaient partisans économiques depuis longtemps. Ça remonte à Lopez Bravo. Un État fanatique leur aurait permis d'exploiter le sous-sol en commun impunément. L'Espagne a même encouragé ses harkis à rejoindre la rébellion. L'Algérie l'a équipée en Land-Rovers et en cadres militaires.

— Tu as des preuves pour les cadres ?

— C'est évident. D'où les dirigeants du Polisario tendraient-ils leur expérience à l'Opus Dei ? Si on avait laissé faire, dans dix ans le Sahara occidental devenait la 31^{ème} Wilaya algérienne.

— Comment expliquez-vous que le Maroc soit soutenu dans ce mouvement essentiellement par des États réactionnaires ?

— L'Algérie aussi a eu leur appui dans sa lutte de libération.

UN AMOUR DÉÇU

— D'où le vient cette acrimoine envers l'Algérie, alors qu'en 1963 l'UNFP prenait position contre Hassan dans le conflit algéro-marocain ?

— C'est l'histoire d'un amour déçu.

Nous avons eu foi dans la révolution algérienne. Nous pensions profondément que le Maghreb des peuples pourrait se faire sans nous inquiéter. Moi qui suis d'Oujda, je peux te dire qu'en 1962, je me suis senti aussi Algérien que Marocain. Mais depuis, quelle métamorphose ! Leur bourgeoisie n'a plus rien à envier à la nôtre, leur police à la nôtre, leur petit dictateur au nôtre. Ils se sont acquis à l'impérialisme mondial autant que nous compromis. Ils ont fait le pacte avec Hassan pour menager leurs intérêts de classe. Ils ont livré à Oufkir nos militants réfugiés chez eux. C'est une infamie qu'on ne peut pas pardonner.

Le seule manière positive de jeter les bases d'un Maghreb uni, c'était l'exploitation commune des ressources saharouies : la voile bleue française de l'OCHS, mais au profit du Maghreb, nous dans cet esprit que nous avons convaincu Mohamed V de ne pas récupérer Tindouf et le fer de Gars-Djibeli qui lui proposait la France avant l'indépendance algérienne. Nous avons reproché une coopération en 1967, deux ans après la découverte du phosphore de Beni Ouzal qui nous revenait légitimement. On ne peut donc pas nous accuser de dire comme Djibril : « Ce qui est à toi est à moi, ce qui est à moi est à moi ». L'Algérie et le Maroc négocieront régulièrement jusqu'en 1973. Et puis brusquement la position de l'Algérie se fige. Pourquoi ? Ce n'est pas clair encore. Je pense que cela correspond au moment où l'Algérie devient le leader des non-alignés. La position de leader se révèle hégémonique. Mais on ne peut pas faire un Maghreb uni avec des partenaires inégaux.

— 1973 c'est aussi l'année de la guérilla avortée des Barbares, l'effacement de l'UNFP, l'effacement d'Algérie. On peut l'interpréter comme le début d'une crise durable à la suite contre votre réaction.

LEPARI

— Si l'y a des gens qui peuvent s'enorgueillir d'avoir combattu notre réaction, c'est bien nous, pas Boumedienne ni Abdelmalik. Parmi nous il y a en effet nos camarades Barbares. Nous n'étions pas d'accord avec leurs méthodes mais nous sommes solidaires de leurs idées. Tu as fait situation à une époque très sombre de notre mouvement. Nous étions des boy-scouts. Nous avons tout perdu, politiquement et militairement. Parce que nous avions dissocié le politique du militaire, c'était une erreur stratégique grave.

Aujourd'hui nous retrouvons une chance insérée de les conjurer. Une chance, pour une certitude. Peut-être sommes-nous déjà fous. Peut-être apprendrions-on un de ces jours qu'Hassan et Boumedienne se sont entendus pour nous éliminer et sur celui des Saharouis. Peut-être qu'il y a un contrat l'armée et la gauche vont se retrouver une fois comme en Portugal. Rien n'est joué. Je ne nie pas qu'il y a eu d'un part. Je sais que le mouvement révolutionnaire international nous observe et se pose des questions. Ma première réaction est de dire : laissez-nous tranquilles, vous ne saurez jamais combien nous avons souffert de nos impurs, nous jusqu'à aujourd'hui, nous cherchons un moyen de nous en sortir. Mais je ne reprends et je pense : c'est dur, c'est dur, c'est dur. Je ne nie pas qu'il y a eu des ans. Alors si nous nous trompons, les peuples jugeront.

Propos recueillis par Jean-Louis HURST

Houcine EL MANOUZI naît en 1943 à Taфраout. Son père Ali EL MANOUZI et sa famille quittent Taфраout pour Casablanca, ville dans laquelle Houcine va effectuer des études de mécanique.

Après avoir été engagé comme élève stagiaire à Royal Air Maroc. Il est renvoyé de cette compagnie pour activité syndicale.

Il quitte alors le Maroc pour s'installer à Bruxelles en 1963.

Mécanicien à la Sabena, il est l'un des fondateurs de la commission d'alphabétisation et d'orientation des travailleurs immigrés en Belgique.

Parallèlement à cette activité, il joue un rôle important dans l'organisation syndicale des travailleurs marocains en Belgique et obtient la création d'une section arabe au sein des syndicats belges FGTB et CSC.

Après un séjour de trois ans en Lybie où il travaille pour la société aéronautique LIN-AIR, il revient fin 1969 à Casablanca.

En août 1970, à la suite d'une vague d'arrestations dans les milieux de l'UNFP il est obligé de quitter le Maroc et revient à Bruxelles où il reprend son travail à la Sabena.

C'est le 17 septembre 1971 qu'il apprend sa condamnation à mort par contumace au procès de Marrakech, pour "atteinte à sûreté de l'Etat".

Ne se sentant plus en sécurité à Bruxelles, il accepte fin septembre 1971 un emploi qui lui est offert à l'aéroport de Tripoli (Lybie).

Il continue à Tripoli le travail d'organisation syndicale qu'il avait entrepris en Belgique dans le milieu de l'émigration marocaine.

LE KIDNAPPING DE HOUCINE EL MANOUZI

Le 1er novembre 1972, Houcine EL MANOUZI quitte Tripoli pour Bruxelles.

Il a prévu de faire escale pendant quelques jours à Tunis avant de rejoindre la capitale belge.

Ses amis marocains qui partagent son appartement à Tripoli l'accompagnent à l'aéroport et son ami DJELLAL Mohamed ne le quitte qu'après les formalités d'embarquement.

Aucun doute n'existe donc sur son départ de Tripoli.

D'autre part, il arrive bien à Tunis d'où il envoie un télégramme à la boîte postale de ses amis pour les rassurer. Plusieurs de ceux-ci en effet, étaient hostiles à son escale à Tunis.

Le télégramme signé GASPARD, héros de dessins animés, ne pouvait avoir été envoyé que par EL MANOUZI.

Depuis cette date, EL MANOUZI disparaît totalement et plus personne n'entendra parler de lui jusqu'au mois de juillet 1975.



Au mois de juillet 1975 en effet, la presse marocaine annonce dans la nuit du 12 au 13 juillet, l'évasion de quatre militaires condamnés dans l'affaire de Skhirat.

Il s'agit de trois anciens officiers et d'un sous-officier de l'armée marocaine. Les trois officiers sont :

- Mohamed ABABOU, ancien lieutenant colonel et directeur adjoint de l'école d'Etat-Major de Kénitra.
- Mohamed CHELLAT, qui servait comme capitaine dans cette même école.
- Ahmed MZIREG, ancien aspirant du centre d'instruction d'El Hajeb.
- l'ancien adjudant chef Harrouch AKKA.

Les trois officiers sont repris presque immédiatement après leur évasion.

L'ancien adjudant Harrouch AKKA est tué par une patrouille le 23 juillet 1975 près de Rabat.

Tous ces faits sont largement relatés par la presse marocaine et internationale et ne semblent pas avoir de rapport direct avec l'affaire EL MANOUZI.

Cependant, très vite des indiscrétions permettent de savoir que les évadés n'étaient pas quatre, mais sans doute huit dont quatre civils, parmi lesquels Houcine EL MANOUZI.

Les éléments sur lesquels sont fondées ces affirmations sont de deux sortes :

1°) Le lendemain de l'évasion, le 13 juillet 1975, la police marocaine vient au domicile des parents de Houcine EL MANOUZI à Casablanca.

Jusqu'au 20 juillet, la police non seulement sera présente dans la maison de Houcine, mais quadrillera le quartier.

Sur question de la famille, la police répondra en montrant la photo de Houcine EL MANOUZI BEN MOHAMED qui n'est autre que le cousin germain de Houcine EL Manouzi BEN ALI et en indiquant que celui-ci se serait enfui de la prison de Kénitra où il était détenu.

Or, une vérification immédiate permet de savoir que Houcine EL MANOUZI BEN MOHAMMED ne s'est pas évadé de la prison où il restait détenu.

Par ailleurs, celui-ci, libéré après cinq années d'emprisonnement (en déc. 75) a pu confirmer qu'il ne s'était jamais évadé.

D'autre part, le 13 et le 14 juillet, la police se présente au domicile de tous les membres de la famille EL MANOUZI répartis sur le territoire marocain, en montrant la bonne photo, celle de Houcine EL MANOUZI BEN ALI.

Les recherches étaient particulièrement intenses dans la région de Tafraout où réside encore la grand-mère octogénaire de Houcine.

A Tafraout, la police s'encombre moins de subtilités qu'à Casablanca et montre à tout le monde la photo de Houcine BEN ALI.

Toute la semaine qui suivra, le Caïd (chef de trente tribus), les Cheikhs (chef d'une tribu) et les Mokaddem (chefs de villages), mobilisent la population, pour rechercher Houcine dans la montagne qui environne le village de la grand-mère paternelle.

Toutes les recherches cessent dans l'ensemble du Maroc le 20 juillet 1975 date à laquelle Houcine EL MANOUZI est repris vivant par la police.

2°) A la suite de l'évasion de Harrouch AKKA, des avis de recherche sont diffusés dans tous les postes de gendarmerie royale et de police marocaine datés du 13 juillet 1975, concernant Harrouch AKKA et portant la mention "DIFFUSION SPECIALE n° 292".

Or, les amis d'EL MANOUZI réussissent à se procurer non seulement cet avis de recherche mais un autre avis de recherche portant les mêmes mentions avec le n° 290 et concernant Houcine EL MANOUZI BEN ALI.

Il est donc patent que Houcine EL MANOUZI BEN ALI a été enlevé à proximité de l'aéroport international de TUNIS et conduit secrètement au Maroc où il demeure

sequestré depuis plus de cinq ans maintenant.

Cinq ans après son enlèvement, il n'a toujours pas été présenté à la justice , et aucune réponse n'a été donnée aux requêtes de sa famille.

SON SORT EST TOUJOURS INCONNU.

A la suite d'une enquête réalisée par les amis de Houcine EL MANOUZI, certains points ont pu être éclaircis sur les conditions de son enlèvement à Tunis.

Dans le cadre de ses activités syndicales dans le milieu émigré marocain à Tripoli, Houcine fit la rencontre en 1972 d'un certain Driss ADMOUNE, marocain d'une quarantaine d'années, installé dans cette ville comme entrepreneur.

Driss ADMOUNE faisait tout pour créer des liens personnels avec EL MANOUZI et se montrait disposé à l'aider dans son travail d'organisation syndicale, en mettant à sa disposition les moyens dont il disposait : maison pour les rencontres, voiture pour les déplacements, proposant même une aide financière aux militants nécessaires.

Mis en confiance, Houcine EL MANOUZI le mit au courant de son projet de voyage avant la fin de 1972 à l'étranger et notamment en Tunisie où il devait rencontrer des amis.

Driss ADMOUNE l'encouragea à faire un tel voyage.

Quelques semaines avant la date projetée du voyage de EL MANOUZI pour Tunis, Driss ADMOUNE partit pour le Maroc installer sa famille afin d'être allégé, passa en France selon ses dires et vint attendre Houcine à Tunis.

Il lui avait proposé, avant son départ, de venir se reposer dans un bungalow qu'il avait loué près de Tunis au bord de la mer.

Au mois de septembre 1972, un journaliste marocain, ami de EL MANOUZI, installé comme lui à Tripoli, avait quitté cette ville pour Tunis où il était descendu à l'hôtel EL AYACHI, où la communauté marocaine a l'habitude de se retrouver à Tunis.

C'est à cet endroit que Driss ADMOUNE qui le connaissait le rencontra et le mit au courant du projet de Houcine EL MANOUZI de venir en Tunisie, tout en lui demandant de se renseigner sur la date exacte de son arrivée.

L'insistance avec laquelle Driss ADMOUNE demandait ces renseignements, ainsi que d'autres incidents, contribuèrent à mettre EL BAHY en garde.

Celui-ci téléphona au domicile de EL MANOUZI. Ce fut l'un de ses amis qui prit la communication téléphonique et EL BAHY lui précisa qu'il y avait quelque chose de louche dans le comportement de Driss ADMOUNE et lui demanda de convaincre Houcine de renoncer à son voyage.

Houcine présent dans l'appartement, prit le téléphone pour demander davantage de précisions. EL BAHY lui répondit que ce n'était qu'une impression. EL MANOUZI n'y attacha pas davantage d'importance.

Pendant son séjour à Tunis précédant l'arrivée d'EL MANOUZI, EL BAHY rencontra à plusieurs reprises Driss ADMOUNE qui venait lui demander des précisions sur l'arrivée d'EL MANOUZI : il lui donna une adresse et un numéro de téléphone auxquels il serait possible de le joindre. EL BAHY put constater que l'adresse était fictive et que Driss ADMOUNE ne répondait jamais au téléphone.

Driss ADMOUNE venait souvent s'installer pendant ce séjour dans un café situé devant l'hôtel EL AYACHI : il prétendait que c'était là qu'il avait rendez-vous avec Houcine EL MANOUZI et affirmait à EL BAHY avoir déjà loué une maison dans un cité touristique tunisienne.

EL BAHY devait quitter Tunis pour Tripoli le 27 octobre 1972.

Houcine EL MANOUZI quittait Tripoli trois jours plus tard, sans l'avoir rencontré.



Driss ADMOUNE

Quant à Driss ADMOUNE, il ne devait jamais remettre les pieds en Lybie.

C'est au Maroc que l'on devait retrouver sa trace : comme Inspecteur de police à l'aéroport NOUACEUR de Casablanca, ville qu'il a quittée depuis.

Les amis et la famille de Houcine EL MANOUZI luttent pour sa libération.

A deux reprises, Rachid EL MANOUZI, frère de Houcine, a écrit au président Bou rguiba pour l'interroger sur les conditions dans lesquelles avait pu avoir lieu cet enlèvement et pour lui demander d'intervenir auprès des autorités marocaines en vue de la libération de son frère.

Ces deux lettres restent sans réponse.

La FEDERATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME et AMNESTY INTERNATIONAL , sont intervenues auprès des autorités marocaines :

Il leur a été opposé une fin de non recevoir.

Je suis personnellement intervenu dans le cadre d'une mission d'Observation judiciaire de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme au début du mois de décembre 1975, auprès de Monsieur le Procureur Général près la Cour Criminelle de Casablanca et auprès du Ministre de la Justice de l'époque, sans pouvoir obtenir le moindre renseignement sur le sort de Houcine EL MANOUZI.

Dans le but d'obtenir que soit mis fin à sa sequestration qui dure depuis cinq ans et qu'il soit remis en liberté, s'est créé le 7 Décembre 1977 un :

COMITE DE SOUTIEN POUR LA SAUVEGARDE DE LA VIE DE HOUICINE EL MANOUZI

(46, rue de Vaugirard - PARIS 6ème)

Il est demandé à tous de soutenir l'action de ce Comité, jusqu'à la libération de ce militant de l'U.N.F.P., enlevé 7 ans presque jour pour jour après l'enlèvement du leader de son parti MEHDI BEN BARKA.

Alain MARTINET. Avocat.

DIRECTION GENERALE
de la

RABAT LE 13 JUILLET

1975

SURETE NATIONALE

DIFFUSION SPECIALE N° 290

SOUS DIRECTION de la
POLICE JUDICIAIRE

RECHERCHER ET APPREHENDER :

RD/274386/2 EL MANOUZI HOUCINE b; ALI MAROCAIN NE LE 11 MARS 1943
A TAFRAOUT DE KHDJA b. MOHAMED , MECANICIEN D'AVIONS



ELEMENT SUBVERSIF DANGEREUX

EN CAS D'ARRESTATION AVISER D'URGENCE LA DGSN/CAB/SEC.PART.

DESTINATAIRES:

- TOUS POSTES DE POLICE
ET DE GENDARMERIE ROYALE
- GOUVERNEURS DE PROVINCES

SIGNE: LE DIRECTEUR GENERAL

DE LA SURETE NATIONALE

TEMOIGNAGE

Ce 13 Juillet 1977 me renvoie au 13 Juillet 1975, date depuis laquelle personne n'a plus jamais eu la moindre nouvelle du militant marocain EL MANOUZI Houcine, et à mes souvenirs de ce jour là :

"Ce jour là précisément, le 13 Juillet 1975, je rentrais en voiture de Tétouan à Casablanca, où j'habitais alors. Dès les premiers kilomètres, les barrages commençaient. Toutes les voitures étaient minutieusement fouillées. Dans la région de CUEZZANE, de SIDI KACEM. KENITRA, RABAT, c'était d'une véritable chasse à l'homme qu'il s'agissait. Les barrages se succédaient tous les 5 kms, par une chaleur accablante, au point qu'il était peu à peu impossible de rouler et que la circulation se paralysait progressivement.

Dans la forêt de la MAMORA, à quelques centaines de mètres de là, cinq détenus politiques se cachaient, évadés pendant la nuit d'une villa secrète où on torture ; parmi eux : EL - MANOUZI Houcine.

C'est une famille célèbre au Maroc, que celle des MANOUZI. Tous militants de l'UNFP, originaires de Tafraout dans le Sous, ils avaient l'honneur d'être dix-huit du même nom en 1971, inculpés au procès de Marrakech. Houcine y fut condamné à mort par contumace. Le 1er Novembre, 1972, il faisait escale à Tunis et était enlevé par les services secrets de la police marocaine. Pendant des années, rien, pas la moindre nouvelle ; et puis, le 13 Juillet, cette chasse à l'homme ; et un avis de recherche à son nom, émanant du Ministère de l'Intérieur de Rabat.

A Tafraout, toute la famille, des femmes et des vieillards, est arrêtée. Le 20 Juillet, on les relâche. Dans les bois de la MAMORA, que s'est-il passé ?.. Qui est mort abattu et qui est rep ris ? ..

Nul ne le sait. Les barrages disparaissent, tout retombe dans le silence et la peur. ses amis écrivent à Bourguiba, saisissent les organisations humanitaires : Amnesty International, les Comités de lutte contre la repression au Maroc. Rien ! C'est tout, c'est la fin de l'histoire.

EL MANOUZI Houcine s'est évanoui comme tant d'autres dans la nuit et le brouillard de ce pays si beau, où des touristes innocents se promènent aujourd'hui, 13 Juillet 1975, au milieu de cette misère qu'on déguise en folklore, aveugles et sourds le long des prisons et des commissariats.

Mais d'écrire cette lettre et parler de lui, et en parlant de lui, c'est de tous que je parle ; les centaines de détenus politiques arrêtés ces derniers mois et au secret dans les centres de torture ; il me semble qu'on leur redonne un peu d'existence et que son histoire, peut-être n'est pas finie."

CHRISTINE JOUVIN, professeur au Lycée Henri IV, arrêtée le 14 Novembre 1974. Expulsée du Maroc le 17 Août 1977.

activités repressives du regime marocain à l'etranger

L'appareil repressif du regime marocain ne se limite pas à semer la terreur à l'interieur du pays : ses tentacules s'étendent au-delà des frontières, car il n'hésite pas à intervenir dans des pays où il ne jouit d'aucun soutien, ainsi que dans des pays où il sait qu'il trouvera, sinon une complicité ouverte, du moins une complaisance bienveillante.

Ainsi, depuis l'enlèvement et l'assassinat du camarade Mehdi BEN BARKA en Octobre 1965 à Paris, plusieurs militants ont été enlevés par la police marocaine à l'etranger et acheminés discrètement au Maroc. D'autres militants ont été tout simplement livrés pieds et mains liés par des regimes complices.

ESPAGNE : JANVIER 1970 :



Mohamed AJAR : militant de l'UNFP, ancien responsable de la resistance. Condamné à mort par contumace au procès de Rabat en Mars 1964. Il est arrêté à Madrid et livré après 15 jours à Rabat. Inculpé au procès de Marrakech, il est condamné à mort et grâcié puis libéré le 14 Mai 72.

ESPAGNE : JANVIER 1970 :



Ahmed BENJELLOUN : militant de l'UNFP, ancien responsable de l'UNEM à Alger. Il est arrêté à Madrid et livré après 15 jours à Rabat. Inculpé au procès de Marrakech, il est condamné à 10 ans de réclusion. Il est libéré en Décembre 1975, quelques jours avant l'assassinat de son frère Omar à Casablanca.

ALGERIE : JANVIER 1970 :



Mohamed RAMSIS : militant de l'UNFP. Commissaire de police. Il demande l'asile politique en Algérie. Gardé une semaine par la police de ce pays il est livré à Rabat. Inculpé au procès de Marrakech en Juin 71, il est condamné à 20 ans de réclusion. Il est libéré en Novembre 1977.

GIBRALTAR : 16 AOUT 1972 :



Le Lieutenant-Colonel AMOKRANE et le Sous-lieutenant MIDAOUTI : auteurs de la tentative de coup d'Etat du 16 Aout 1972. Ils se réfugient à Gibraltar et demandent l'asile politique à La Grande Bretagne. Ils sont livrés le jour suivant à Rabat. Condamnés à mort par le tribunal militaire de Kenitra en Novembre 1972, ils sont passés par les armes le 13 Janvier 1973, avec neuf autres militaires.

TUNISIE : NOVEMBRE 1972 :



EL MANOUZI Houcine ben Ali : ouvrier en Belgique, militant de l'UNFP. Condamné à mort par contumace au procès de Marrakech en Septembre 1971. Il est enlevé à Tunis et livré à Rabat. Evadé d'un centre de torture le 13 Juillet 1975, il est repris une semaine plus tard.

ALGERIE : JANVIER 1974 :



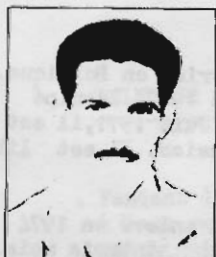
MERZAK El Yazid : ouvrier, militant de l'UNFP. Ancien membre du F.L.N. algerien. Il est enlevé en plein territoire algerien. Il est condamné à 30 ans de réclusion au procès de Fes en Juillet 1976.

LYBIE : AOÛT 1974 :



LACHGAR Brahim : ouvrier, militant de l'UNFP. Il est enlevé en plein territoire lybien et acheminé par le sahara jusqu'au Maroc. Son sort est inconnu à ce jour.

ALGERIE : 1974 :



JAAGUANI El Mokhtar : paysan, militant de l'UNFP. Condamné à mort par contumace en Janvier 1974. Il est enlevé en plein territoire algerien. Il serait toujours détenu au centre de Derb Moulay Chérif à Casablanca.

l'Amicale : une officine policière



C'est en 1973, dans un climat de repression généralisée au Maroc (enlèvements, arrestations, procès, exécutions...), que le pouvoir réactionnaire marocain, au plus fort de son isolement, préside à la création de "l'Amicale des ouvriers et des commerçants marocains en Europe".

Cette officine est tout de suite apparue comme un instrument pour encadrer, intimider et paralyser nos compatriotes immigrés, pour prévenir et briser toute activité syndicale parmi eux. L'amicale allait s'employer, à force de moyens mis à sa disposition par les ambassades et consulats du régime en Europe -mais aussi par les fonds escroqués de force à nos compatriotes eux-mêmes- à tisser une toile qui se voulait solide pour mettre au pas l'immigration marocaine de plus en plus combattive.

L'amicale s'allie tout naturellement aux forces les plus rétrogrades et les plus réactionnaires pour arriver à ses buts : sa collusion en France notamment avec la CFT est notoire. Elle n'hésite pas à employer les méthodes fascistes pour saboter la lutte que mènent les travailleurs marocains aux côtés de leurs camarades de classe, les travailleurs européens. Ses hommes de main, dont la plupart sont connus pour leur passé pro-colonial, interviennent à visage découvert pour faire pression sur les travailleurs marocains. Les militants dans les syndicats démocratiques sont menacés d'arrestation à leur retour au Maroc. D'autres sont menacés de représailles s'ils adhèrent à ces syndicats.

Malgré ces intimidations, les travailleurs marocains s'unissent de plus en plus et participent massivement aux luttes quotidiennes pour la défense de leurs intérêts, aux côtés de leurs alliés de classe, les ouvriers des pays d'accueil.

La repression qui s'abat sur des dizaines d'entre eux, n'a d'égal que leur détermination à continuer dans cette voie pour faire échec aux tentatives liquidationnistes de cette officine policière qu'est l'Amicale.

. MANOUZI Houcine ben Mohamed : militant de l'UNFP, ouvrier en Belgique. Il est arrêté en Septembre 1970. Inculpé au procès de Marrakech en Juin 1971, il est condamné à 10 ans de réclusion. Il est libéré en Décembre 1975.

. EL HOUARI : ouvrier, délégué CGT chez Renault. Il est enlevé en 1974 au Maroc. Il a été gardé à vue et torturé pendant trois mois.

- . BOURAS Larbi : ouvrier, militant de l'UNFP, militant CGT, membre du bureau de l'Association des Marocains en France (AMF). Arrêté en 1973 et condamné au procès de Kenitra en Juin 1973 à 5 ans de réclusion. Il est libéré en Novembre 1977.
- . ABOULKHIR Houcine : ouvrier, militant de l'UNFP, délégué CGT. Arrêté en 1974 et condamné au procès d'Agadir en Août 1975 à 10 ans de réclusion. Il est libéré en Décembre 1975.
- . IKHICHE Houcine : ouvrier en Hollande, militant de l'UNFP, militant syndical. Il est arrêté en Juillet 1972 et condamné au procès de Kenitra en Juin 1973 à 30 ans de réclusion.
- . EL OUAZZANI Ahmed : ouvrier en R.F.A., militant de l'UNFP, membre de l'association des marocains en Allemagne Fédérale. Il est arrêté en 1972 et condamné au procès de Kenitra à 20 ans de réclusion.



IKHICHE Houcine

- . EL HOUARI El Haj : ouvrier en R.F.A., militant de l'UNFP, membre de l'association des marocains en Allemagne Fédérale. Il est arrêté en 1973 et condamné au procès d'Oujda en Août 1975 à 4 ans de prison. Il est libéré par la suite.
- . KACEM Belkacem : ouvrier en R.F.A., militant de l'UNFP, membre de l'association des marocains en Allemagne Fédérale. Il est arrêté en 1973 et condamné au procès d'Oujda à 3 ans de prison. Il est libéré par la suite.
- . EL MANOUZI Houcine ben Ali : ouvrier en Belgique, militant de l'UNFP. Condamné à mort par contumace au procès de Marrakech en Septembre 1971. Il est enlevé à Tunis et livré au Maroc.
- . BELFROUH Ahmed : entrepreneur à Tripoli (Libie), militant de l'UNFP. Il est arrêté en 1973 et condamné au procès de Kenitra en Juin 1973 à la réclusion perpétuelle.
- . Pendant l'été 1976, des dizaines de militants syndicalistes sont arrêtés à leur retour au Maroc. Les démarches faites par plusieurs organisations, notamment la CGT, pour connaître leur sort, sont demeurées vaines concernant une grande partie d'entre eux.

procès EL FOUAKHRI

OCTOBRE 1960

En Mai 1960, après le succès de l'UNFP aux élections municipales, des militants sont arrêtés et inculpés en Octobre au procès de Beni-Mellal pour "complot contre la vie du prince héritier".

A l'issue du procès, deux condamnations à mort sont prononcées, ainsi que des peines allant de 10 à 25 ans de réclusion, à l'encontre d'une vingtaine d'autres militants.

• Condamnations à mort : EXECUTEES en 1961 :

- Mohamed ben Hammou EL FOUAKHRI : marchand de charbon de bois, né à Casablanca en 1928. Membre de la résistance et militant de l'UNFP.
- Abdallah AZNAG : ouvrier, né à Quarzazate en 1923. Syndicaliste et militant de l'UNFP.
- Mohamed JAPOUNI : Commerçant, né à Agadir en 1925. Membre de la résistance et militant de l'UNFP.

• Condamnations à la réclusion perpétuelle :

- EL MISSAOUI Mohamed
- Ahmed ben M'barek
- ADJIKI Mohamed (libéré en Novembre 1977)
- BEN MOUSSA Mohamed (libéré en Novembre 1977)

• Condamnation à 20 ans de réclusion :

- MAJALI Mohamed

• Condamnation à 15 ans de réclusion :

- SERGHINI Tahar

procès EL-MARRAKCHI

AOUT 1961

En Février 1960, plusieurs militants de l'UNFP, des résistants et des membres de l'Armée de Libération Nationale, sont arrêtés pour "complot contre la vie du prince héritier". Jugés en Octobre 1963 à Rabat, ils sont condamnés à de lourdes peines :

• Condamnés à mort : EXECUTES en Octobre 1963 :

- Abderrahim EL MARRAKCHI : ouvrier
- Iahcen "cycliste" : réparateur de cycles

• Condamnations à la réclusion perpétuelle :

- Ahmed ben Allal
- KAMOUNI Mahjoub (libéré en Novembre 1977)
- AMZIL Brahim (libéré en Novembre 1977)
- BOUKHRISS Houssain Khouya (libéré en Novembre 1977)

• Condamnations à 20 ans de réclusion :

- Allal ben Boujemâa
- NAJI Ahmed

• Condamnation à 15 ans de réclusion :

- KABLI Mohamed

MAI 1963

En Mai 1963, dans la région de Ksar - Souk, eurent lieu des manifestations violentes, en riposte à la falsification de la volonté populaire lors des élections. Plusieurs militants de l'UNFP sont arrêtés et traduits devant le tribunal :

. Condamnations à la réclusion perpétuelle :

- . OUTIGRI Ahmed
- . AKOUA Mohamed
- . TIJANI Mohamed

. Condamnation à 30 ans de réclusion :

- . Fattah ben Salah

conflit frontalier algéro - marocain

OCTOBRE 1963

Lors du conflit frontalier algéro-marocain en Octobre 1963, Mehdi BEN BARKA appelle depuis LeCaire le peuple marocain à refuser sa participation à une "guerre d'agression contre l'Algérie, engagée par la monarchie marocaine à l'instigation des impérialistes."

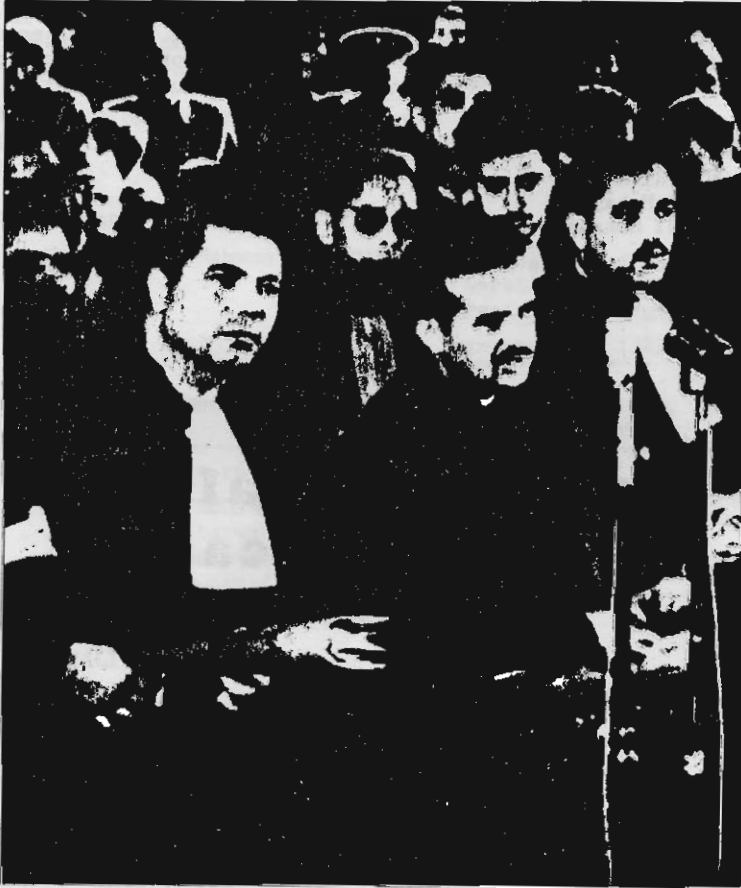
Hamid BERRADA, président de l'UNEM, en fait de même depuis Alger.

Ils sont tous les deux CONDAMNÉS A MORT par contumace par le tribunal militaire de Rabat, le 16 Octobre 1963.

Plusieurs dirigeants de l'UNFP et du PCM sont arrêtés pour leur prise de position courageuse.

procès de RABAT

MARS 1964



En Juillet 1963, des arrestations massives sont opérées dans les rangs de l'UNFP, qui avait décidé de boycotter les élections municipales. Des centaines de militants et dirigeants sont arrêtés. Plusieurs d'entre eux sont morts sous la torture.

En Mars 1964, 102 d'entre eux, sont inculpés au procès de Rabat pour "atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat". Les autres sont libérés après plusieurs mois de détention.

. Condamnations à mort :

- . BASRI Mohamed
- . Omar BENJELLOUN
- . Moumen DIOURI

. Condamnations à mort par contumace :

- . Abdesslam JEBLI
- . Abdelfettah SEBBATA
- . Mohamed BENSÂÏD
- . Mohamed AJAR
- . Houcine EL KHADDAR
- . Mehdi BEN BARKA (assassiné en 1965)
- . Abdallah BOUZALIM (assassiné en 1964)
- . AGOULIZ Ahmed (assassiné en 1964)

. Condamnations à la réclusion perpétuelle :

- . Abdelkrim BELAÏD
- . AMESLIL Brahim (El Hallaoui)
- . EL HARCHAOUI Mimoun

. Condamnations à 20 ans de réclusion :

- . Ahmed BELHACHMI
- . EL MAALAM Ahmed
- . EL MALKI Ahmed
- . AGHERDA

... plus une vingtaine d'autres condamnations allant de 1 à 15 ans.

Tous ces militants sont libérés en Avril 1965, après les événements sanglants de Mars à Casablanca.

D'autres militants arrêtés les précédentes années, ont DISPARU, probablement MORTS EN DETENTION.

. LAHRIZI Mohamed : ingénieur, né à Ouled Hriz en 1929. Membre de l'UNFP. Enlevé en 1961 avec sa femme.

. Lahcen LAOUAR : petit commerçant, né à Agadir en 1928. Membre de l'UNFP. Enlevé en 1962. Son corps est retrouvé dans la région d'Agadir.

. Moulay BIHI : petit commerçant, né à Agadir en 1923. Responsable de l'UNFP à Agadir. Il est enlevé en 1962 et assassiné dans les mêmes conditions que Lahcen LAOUAR.

. Capitaine SKALLI : officier des FAR, né à Doukkala en 1927. Ancien membre de l'ALN. Enlevé en 1963.

. EL HALIMI : membre des Forces Auxiliaires, ancien résistant. Enlevé en 1963.

. Mohamed BOULAHYA : garagiste, né à Tata, dans la région d'Agadir. Ancien résistant, militant de l'UNFP. Enlevé en 1964.

. Madani LAOUAR (Laguine) : électricien, né à Ouarzazate en 1920. Militant syndical, ancien résistant, militant de l'UNFP. Enlevé en 1964.

. BENLAHCEN Mohamed : ouvrier, né dans la région d'Agadir. Ancien résistant militant syndical en France, membre de l'UNFP. Enlevé en 1964.

. Mohamed SAJID (Lachhab) : ouvrier, né en 1918 à Doukkala. Ancien résistant, militant de l'UNFP. Inculpé au procès de Rabat en Mars 1964, il est acquitté. Il est enlevé à sa libération.



Mohamed SAJID

Moulay BIHI



En Juin 1964, quatorze militants sont arrêtés et jugés par le tribunal d'Oujda, pour "atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat".

Ils sont CONDAMNÉS A MORT et EXECUTÉS le 28 MARS 1965 :

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| . BEN AZZOUZ Mohamed | . Mohamed ben Ahmed |
| . EL MECHNAK Miloud | . Abdesslam ben Hammadi |
| . EL ABDALLAOUI Abdelaziz | . AÏT SAÏD Abdallah |
| . EL BACHIRI Abdelkader | . Mohamed ben Abdelkader |
| . Mohamed ben Omar | . Hammadi ben Mohamed |
| . Saïd ben Salah | . AÏT Omar ben Mohamed |
| . EL AMINE Mohamed | . ROUDANI Abdallah |

procès BEN HAMMOU

NOVEMBRE 1966

Le 17 Mars 1960, a lieu une insurrection armée dans le Moyen-Atlas, organisée par un groupe de résistants, en riposte contre la répression menée par le pouvoir (1).

L'armée reprime ce mouvement dans le sang. Plusieurs militants sont arrêtés. Ils ne sont traduits devant le tribunal de Beni-Mellal qu'en 1966.

- . BEN HAMMOU : condamné à mort. Il est libéré en 1975
- . Bachir ben Thami : condamné à la réclusion perpétuelle
- . Moha ou Haddou et Abdelkebir ben Hammou sont condamnés à 20 ans de réclusion.

(1) plusieurs militants ont été ASSASSINÉS, notamment :

. Moulay CHAFII : né à Ouled Sbâa en 1909. Il participe aux côtés de Houmane EL FATOUAKI dans la résistance au colonialisme. Arrêté, il est condamné à 40 ans de réclusion. Libéré après l'indépendance, il milite au sein de l'UNFP.

. Mohamed BERKATOUNE : né à Chichaoua en 1916. Il est arrêté plusieurs fois par les forces coloniales, puis exilé en 1952. Après l'indépendance, il est un des responsables de l'UNFP à Marrakech.

. Bachir EL M'TAI : né à Ouled M'tâa en 1925. Membre du premier noyau de la résistance dans la région de Marrakech. Militant de l'UNFP.

. Lahcen ROUDANI : né en 1927 à Taroudant. Il participe aux côtés de Houmane EL FATOUAKI dans la résistance. Arrêté en 1954 par les autorités coloniales il est condamné à 25 ans de réclusion. Libéré après l'indépendance, il milite à l'UNFP.

procès CHEIKH EL ARAB

AVRIL 1967

Pendant l'été 1964, Ahmed AGOULIZ (dit CHEIKH EL ARAB), ancien résistant, condamné à mort par contumace au procès de Rabat en Mars 1964, est encerclé par les troupes d'Oufkir à Hay Ben M'sik à Casablanca et assassiné, en compagnie de OUZAY Ahmed et EL MESFIOUI.

Leurs camarades sont arrêtés en fin 1964 et sont sauvagement torturés. On retrouve les corps de quatre d'entre eux à Bouskoura dans la région de Casablanca. Il s'agit de :

- Abdallah BOUZALIM : ouvrier, né à Ouarzazate en 1925. Syndicaliste et membre de l'ALN. Condamné à mort par contumace au procès de Rabat en Mars 1964.
- Haj Ahmed OUCHOUIT : ouvrier, né à Tafrout en 1916. Membre de l'ALN
- Abdallah GAGAZ : ouvrier, né en 1930 dans la région de Ouarzazate. Militant syndical.
- SOUISSI EL M'ZALI : ancien résistant.



Abdallah GAGAZ

Les autres militants arrêtés sont inculpés au procès de Marrakech en Avril 1967 et condamnés à de lourdes peines, quelques trois ans après leur détention préventive :

- AMESLIL Brahim (El Hallaoui) : pâtissier, né à Rabat en 1928. Il est condamné à mort. Sa peine est commuée en Novembre 1977 à 20 ans de réclusion.
- EL KADIRI Ahmed et LAHRIM Brahim sont condamnés à la réclusion à perpétuité. Ils sont libérés en Novembre 1977.
- BOUCHOUA M'barek est condamné à 30 ans de réclusion. Il est libéré en Novembre 1977.
- TALI Omar et ZOULIT M'barek sont condamnés à 25 ans de réclusion. Ils sont libérés en Novembre 1977.
- ABAKIL Ahmed et EL QUARTASSI Abdelkader sont condamnés à 20 ans de réclusion. Ils sont libérés en Novembre 1977.
- EL AZHARI Mohamed et Mounir BOUCHAÏB sont condamnés à 15 ans de réclusion
- CHARHABILI Mohamed est condamné à 10 ans de réclusion.
- Tahra bent Naïme est condamnée à 5 ans de réclusion.



Haj Ahmed OUCHOUIT

Parmi les militants condamnés à ce procès :

BRIHICH ben Moussa

Condamné à 25 ans de réclusion, ce militant a été persécuté quotidiennement durant ses 14 années de détention. Isolé de ses camarades, il passait de nombreux mois dans les cachots sans voir la lumière du jour ; à tel point, qu'en 1975 il perdait la vue. De même que sa santé se détériorait gravement.

Ses camarades ont déclenché plusieurs grèves de la faim pour qu'il soit soigné d'urgence. Mais au lieu de cela, l'administration pénitentiaire le livrait quotidiennement aux tortionnaires qui ont inlassablement essayé d'ébranler les convictions politiques pour lesquelles il avait lutté jusqu'au dernier souffle.

IL EST MORT EN DETENTION, QUELQUES JOURS AVANT L'ANNONCE DE SA "GRÂCE" !

procès EL ATLASSI

JANVIER 1969

Le 25 Octobre 1963, plusieurs militants et cadres de l'UNFP sont arrêtés et accusés de "tentative d'assassinat du roi".

Ce n'est qu'après cinq ans de détention arbitraire, qu'ils sont traduits de vant le tribunal. Le verdict est prononcé le 14 Janvier 1969 :

. Condamnation à mort :

EL ATLASSI Mohamed : cette peine a été commuée en Novembre 1977 à 20 ans de réclusion.

. Condamnations à mort par contumace :

- . Abdelfattah SEBBATA
- . BEN SAÏD Chtouki
- . Houcine ZAGHLOUL

. Condamnation à 15 ans de réclusion :

- . MAHIR Abdelkébir

. Condamnation à 10 ans de réclusion :

- . KANOUN ben Ali Demnati

. Condamnation à 8 ans de réclusion :

- . TASSOUNT Abderrahmane



Mohamed EL ATLASSI

procès de MARRAKECH

JUIN 1971



161 militants de l'UNFP sont présentés devant le tribunal de Marrakech pour "atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat". Parmi eux, Mohamed AJAR et Ahmed BENJELLOUN, livrés par le régime franquiste à Rabat en Janvier 1970. Le premier était condamné à mort par contumace au procès de Rabat en Mars 1964.

Arrêtés en 1970, ces militants ont été torturés pendant plusieurs mois avant d'être présentés au juge d'instruction.

MOUJAHID Kassem, militant ouvrier, 28 ans, originaire de Tafraout, qui devait figurer parmi les inculpés, est MORT en détention.

32 militants sont jugés par contumace.

Le verdict est rendu en Septembre 1971 :

. Condamnation à mort :

. Mohamed AJAR : il est libéré le 14 Mai 1972.

. Condamnations à mort par contumace :

. Mohamed Basri

. Abdelfettah SEBBATA

. Mohamed Bouras EL FIGUIGUI

. EL MANOUZI Houcine ben Ali : ce dernier est enlevé à Tunis en Novembre 1972 et livré au Maroc où il est toujours détenu en secret.

. Condamnations à la réclusion perpétuelle :

. AOUD Mohamed : libéré en Novembre 1977

. AMARIR Houcine : libéré en Novembre 1977

. Brahim ben Jilali : libéré en Novembre 1977



MOUJAHID Kassem

- . Condamnations à la réclusion perpétuelle par contumace :
 - . Mohamed BENNOUNA : il est tué en Mars 1973 dans la région de Goulmima
 - . M'RABTI Mohamed
 - . BEN SAÏD Mohamed
- . Condamnation à 30 ans de réclusion :
 - . CHOUJAR Abderrahmane : libéré en Novembre 1977
- . Condamnations à 30 ans de réclusion par contumace :
 - . Omar EL FERCHI
 - . BOUCHAKOUK Mohamed : arrêté en Mars 1973. Jugé au procès de Kenitra en Août 1973, il est condamné à mort et EXECUTE le 1er Novembre 1973 avec 14 autres militants.
- . Condamnations à 20 ans de réclusion :
 - . RAMSIS Mohamed : libéré en Novembre 1977
 - . Boujemâa ben Brahim : libéré en Novembre 1977
- . Condamnations à 20 ans de réclusion par contumace :
 - . EL KHIR Ahmed
 - . DAHKOUN Omar : arrêté en Mars 1973. Jugé au procès de Kenitra en Août 1973, il est condamné à mort et EXECUTE le 1er Nov. 73 avec 14 autres militants.
- . Condamnations à 10 ans de réclusion :

. EL FORKANI Mohamed	. EL MANOUZI Houcine ben Mohamed
. BENMANSOUR Ahmed	. AÏT EL MOUDDEN Mohamed
. CHAABI Mohamed	. AFOUAF Mohamed
. EL HAFIANE Mohamed	. EL MANOUZI Tafef
. INTIDAM Aïssa	. BARAKAT El Yazid
. Ahmed BENJELLOUN	

Ils sont tous les onze libérés en Décembre 1975.

- . Condamnations à 10 ans de réclusion par contumace :
 - . BICANE Brahim
 - . EL HIDALI Mohamed
 - . BENYAHYA Mohamed
 - . EL YAZID Benmessaoud
 - . BOUADANE Houcine
 - . BELGHITI Larbi ben Brahim
 - . BELGHITI Regragui
 - . JAAOUANI Ahmed
 - . BAROUDI Abdallah
 - . OUBARI Ahmed
 - . NAFAA Mohamed
 - . EL ATTAOUI Slimane
 - . AÏT OUAKRIM Larbi
 - . ASSEKOUR Mohamed : arrêté en Mars 1973, il est MORT EN DETENTION.

procès des militaires

(AUTEURS DE LA TENTATIVE DE COUP D'ETAT DE JUILLET 1971)

SEPTEMBRE 1971

A la suite de la tentative de coup d'Etat militaire de SKHIRAT le 10 Juillet 1971, onze officiers sont passés par les armes, sans forme de procès, le 13 Juillet.

En Septembre 71, 1080 officiers et élèves-officiers de l'académie militaire d'Ahermoumou, comparaissent devant le tribunal militaire de Kenitra. Plusieurs sont condamnés à de lourdes peines. Parmi eux : RAÏS Mohamed est condamné à mort Sa peine est commuée en réclusion à vie en Février 1972.

Le 13 Juillet 75, quatre d'entre eux s'évadent d'un centre de torture dans la région de Rabat :

- . Mohamed ABABOU
- . Mohamed CHELLAT
- . Ahmed M'ZIREG
- . Harrouch AKKA

Le 23 Juillet, l'ex adjudant-chef AKKA (condamné à la réclusion à perpétuité) est "tué par une patrouille à Had BRACHOUA près de Rabat, après les sommations d'usage" - selon le ministre de l'information. Les autres ont été repris à la même date.

procès des militaires

(AUTEURS DE LA TENTATIVE DE COUP D'ETAT DU 16 AOÛT 1972)

OCTOBRE 1972

Le 17 Octobre 1972, deux cent vingt militaires de la base aérienne de Kenitra comparaissent devant le tribunal militaire de Kenitra. Le 7 Novembre 1972, le tribunal prononce de lourdes peines :

. 11 condamnés à mort : EXECUTES le 13 Janvier 1973.

- . Lieutenant-Colonel AMOKRANE Mohamed, Chef-adjoint de l'Aviation.
- . Commandant KOUERA Louafi, commandant de la base aérienne de Kénitra.
- . Capitaine IARABI El Haj
- . Lieutenant ZIAD Abdelkader
- . Lieutenant BOUKHALEF Abdelhamid
- . Sous-Lieutenant MIDAOU El Yazid
- . Sergent-Chef EL BAHRAOUI Tahar
- . Sergent-Chef BELKACEM Ahmed
- . Sergent-Chef KAMOUN Abderrahmane
- . Sergent BINOI Larbi
- . Adjudant-Chef EL MAHDI Abdelali

. 8 Condamnations à 20 ans de réclusion :

- . HACHAD Salah
- . TOUIL M'barek
- . ZEMMOURI Mohamed
- . OUAHAJ Allal
- . MAGHOUTI M'faddel
- . DOUKKALI Mohamed
- . BENBOUBEKER Ahmed

. 1 Condamnation à 10 ans de réclusion :

- . EL OUAFI Ahmed



procès de KENITRA

JUIN 1973



Après les événements armés de Mars 1973, des centaines de militants de l'UNFP, sont arrêtés dans tout le pays.

159 d'entre eux sont traduits devant le tribunal militaire de Kenitra pour "atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat".

A l'issue du procès, de lourdes peines sont prononcées :

. 16 condamnations à mort :

. DAHKOUN Omar : ouvrier, né en 1936 à Casablanca. Militant syndical, membre de l'UNFP. Il émigre en R.F.A. en 1964 où il joue un rôle important au sein de ses compatriotes immigrés. Après les événements de Mars 1965, il est expulsé de ce pays. Il retourne au Maroc et joue un rôle actif dans l'organisation de la jeunesse UNFP.

Après la guerre de Juin 1967, il rejoint les rangs de la Résistance Palestinienne où il participe à de nombreuses opérations militaires dans les territoires occupés.

Au moment où il est condamné à 20 ans de réclusion par contumace au procès de Marrakech en Septembre 1971, il était au Maroc où il a vécu dans la clandestinité jusqu'à son arrestation le 22 Mars 1973.

- . JDAÏNI Mustapha
- . AÏT AMMI Lahcen
- . IDRISSE Hassan
- . YOUSSE Mustapha
- . AMAHZOUNE Moha Oulhaj
- . BAROU M'barek



Omar DAHKOUN

- . BOUCHAKOUK Mohamed
- . NAÏT BERRI Moha
- . AÏT ZAÏD Houcine
- . TAGHJIJTE Lahcen
- . SABRI Mohamed
- . Mohamed ben Hajjou
- . Abdellah ben Mohamed
- . Dahmane Saïd Naït Ghriss
- . EL MOUHTADI Mohamed



Moha NAÏT BERRI

Tous ces militants étaient membres de l'UNFP et pour la plupart anciens membres de l'ALN et de la résistance. Après la guerre de Juin 1967, plusieurs d'entre eux rejoignent les rangs de la Résistance palestinienne où ils participent à de nombreuses opérations militaires contre l'armée sioniste (Golan - Cis-jordanie).

ILS SONT TOUS EXECUTES LE 1er NOVEMBRE 1973, SAUF EL MOUHTADI MOHAMED, qui est EXECUTE EN AOÛT 1974, avec 6 autres militants, contre lesquels le procureur général a fait appel en janvier 1974.

. 15 condamnations à la réclusion perpétuelle :

- . MOUKHTABIR Hassan
- . BOUCHOUA Ali
- . OUALLA Ahmed
- . BELFROUH Ahmed
- . Moha Oualli
- . RAZOUANI Brahim
- . MESSAOUDI Lahcen
- . RAKSSOUN Ba Sidi
- . ARSALI El Haj
- . YOUNES Mohamed
- . Ali Ou Zaïd
- . MAHMOUDI Mohamed
- . Addi Chane
- . Saïd Ouhssaïne Oukhouya
- . Moha Ou Hammou AHERFOUN



BAROU M'barek



IDRISSI Hassan

Après appel du procureur général, ces deux derniers sont CONDAMNÉS A MORT et EXECUTES EN AOÛT 1974

. 4 condamnations à 30 ans de réclusion :

- . IKHICHE Houcine
- . AFEKKOUCHE Alla
- . TRIKI Addi



BOUCHAKOUK Mohamed

. JANAH Boujemâa : après appel du procureur général,
il est CONDAMNÉ A MORT et EXECUTE en Août 1974.

. 2 condamnations à 25 ans de réclusion :

- . BERBACHI Abdelhafid
- . Akka ben Mohamed

. 29 condamnations à 20 ans de réclusion :

- . SABRI Ahmed
- . LAALI Mohamed
- . CHERKAOUI Mohamed
- . MELHAOUI Mohamed
- . Hajjou Haj Hammou
- . EL OUAZZANI Ahmed
- . NACIRI Fadel
- . BOUAYDI Taïeb
- . AMEYROUK Ameziane
- . BEN KHOUYA Houcine
- . AKAMRI Mohamed
- . AMEZIANE Ali
- . LAAJINI Miloud
- . LABIDI Ali
- . MASSINE Abderrahmane
- . Brahim ben Salah
- . LAAJINI Ali
- . OURISSOU Mohamed
- . Kamar ben Salem
- . Kader ben Mustapha
- . AÏSSI Mohamed
- . KAMMOU Mohamed
- . ZAÏD Brahim ben M'hamed
- . AÏT ZAÏD Omar
- . Fakhreddine Mohamed
- . MAAZOUZ Ahmed
- . FELLAHI Mohamed
- . MIRI Boujemâa
- . LAHJIOUI Mohamed

Après appel du procureur général, ces deux derniers
sont CONDAMNÉS A MORT et EXECUTES en AOÛT 1974.

. Condamnations à 10 ans de réclusion :

- . BOURASSI Mohamed
- . RANDANI Mustapha
- . AMEHRACHE Houcine
- . Akka ben Sekkou ben Hammou



AÏT AMMI Lahcen



SABRI Mohamed



TAGHJITE Lahcen



Abdallah ben Mohamed

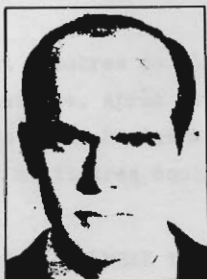


JDAÏNI Mustapha

. MELIANI Driss : après appel du procureur général, il est CONDAMNE A MORT et EXECUTE en AOÛT 1974.

Plusieurs militants de l'UNFP, qui ont eux aussi combattu dans les rangs de la Résistance palestinienne, sont morts lors d'accrochages avec les forces de répression en Mars 1973 :

. Mohamed BENNOUNA : ingénieur électronicien, né en 1937 à Rabat. Responsable de la Jeunesse Populaire (organisation de masse de l'UNFP). Il est condamné à la réclusion perpétuelle par contumace au procès de Marrakech en Septembre 1971.



. AÏT ZAÏD Larbi : paysan, né en 1923 à Goulmima.

. EL ALAOUI Slimane : paysan, né en 1928. Membre de l'ALN.

. Brahim TIZNITI : né en 1928. Un des chefs de l'ALN et un des fondateurs de l'UNFP.



. NECHABI Mohamed : ouvrier, né à Aït Khouya en 1938. Tué le 11 Juin 1973.

. NAABI Moha Ou Akka : ouvrier agricole, né à Aït Khouya en 1947. Tué le 19 Septembre 1973.

. ASSEKOUR Mohamed : étudiant, né en 1945 à Aït Souab (région de Tafraout).



A la suite du procès de Kénitra, une soixantaine de condamnations à mort par contumace furent prononcées par le tribunal militaire de Kénitra en Janvier 1974 :

. EL MOUNTASSIR Hassan	. Mohamed OUKHOUYA	. HAMMOU ERRADI Ahmed
. BASRI Mohamed	. NAFAA Mohamed	. ARASLI Moha
. EL KHIR Ahmed	. Souhir Larbi EL FIGUIGUI	. AIT EL HACHMI
. Houcine EL KHADDAR	. AIT KADDOUR Mohamed	. HAZZAZ Moha
. Mohamed Bouras EL FIGUIGUI	. Mohamed ben Salah	. Yahya ben Mohamed
. Omar EL FERCHI	. ARSALI Moha	. EL FIGUIGUI Mohamed
. SAA Ammar	. EL ABD Hammou	. ALLAOUI Mohamed
. OUMEDDA Mohamed	. ASSOU Abdellah	. TAHIRI Abdenbi
. MISSAOUI Abdelkader	. Brahim ben Mohamed	. JABRI Mohamed
. BOUDERKA M'barek	. ABOUYAKOUB Omar	. EL GHAZOUANI
. LOUZI Haddou	. SI HAMMOU Ali	. KERROUT Mohamed
. EL MALIKI Ahmed	. Mimoun ben Didouh	. Rabeh ben Mohamed
. JAAOUANI Mohamed	. DOUKKALI Taïeb	. OULAHSEN Mohamed
. JAAOUANI Abdelkader	. DOUKKALI Abdellah	. EL FIGUIGUI Ba Driss
. JAAOUANI Mokhtar	. EL KHIRANI Bachir	. BENJELLOUL Omar
. JAAOUANI Hassan	. SAOUDI Slimane El Figuigui	. Ahmed ben Salah
. JAAOUANI Bouziane	. MERZOUK Hassan	. EL IRAKI Abdelmajid
. BOUABDALLAH Ahmed	. MERZOUK Lahcen	. Hassan ben Salah
. BOUABDALLAH Mohamed	. ASSLOUK Lahbib	. FERRANI Mohamed
	. ACHMIR Mohamed	

Quelques militants originaires de Goulmima, sont détenus à la prison de Tagounit et n'ont été ni libérés ni inculpés. Il s'agit notamment de :

- . LOUZI Bassou : adjoint-technique
- . CHARI Lahlou : instituteur
- . JALLOUK Zaïd : instituteur

D'autres militants ont été arrêtés et n'ont plus donné signe de vie depuis.

Il s'agit de :

- . LACHGAR Brahim : ouvrier, enlevé en Lybie en Août 1974.
- . ZAÏD Brahim ben M'barek : arrêté en début 1974.
- . DOUNANE Mohamed : arrêté en Juin 1974.
- . AMARA Mohamed : arrêté en Juin 1974.
- . M'HENNI Boualam : arrêté en Juin 1974.
- . CHTOUKI Lahcen : arrêté en 1973.
- . Moha Ou Haddou : arrêté en 1973.
- . BAYA Mohamed : arrêté en 1973.
- . OUARANE Hammou
- . QUEZZANE Belkacem
- . KSISI Omar

Ces trois derniers, acquittés au procès de Kenitra en Juin 1973, n'ont jamais été libérés.

Par ailleurs, le militant Salem ben Messaoud, arrêté à la même époque, serait MORT SOUS LA TORTURE.

procès de CASABLANCA

AOUT 1973

Une soixantaine de militants frontistes, professeurs, étudiants et lycéens, sont arrêtés en 1972 et 1973.

Torturés pendant de nombreux mois, ils sont traduits devant le tribunal de Casablanca, pour "atteinte à la sûreté de l'Etat", en fait pour délit d'opinion.

24 militants sont jugés par contumace à ce même procès. Le verdict est prononcé en début septembre 1973.

• 24 condamnations à la réclusion perpétuelle par contumace :

- Abdelaziz MENECHI et Abdelwahed BELEKBIR : président et vice-président de l'U.N.E.M. Arrêtés en janvier 1973, ils étaient déclarés en fuite. Ils ne sont présentés au juge d'instruction qu'en février 1974, date à laquelle ils sont officiellement inculpés et remis en prison. Jugés au procès de Casablanca en août 1976, ils sont acquittés et libérés. Mais BELEKBIR est de nouveau arrêté en juin 1977.
- Abdellatif ZEROUAL : arrêté en novembre 1974, il est MORT SOUS LA TORTURE après moins d'une semaine de détention.
- Abdelhafid LAHBABI : jugé au procès de Casablanca en janvier 1977, il est condamné à 30 ans de réclusion.
- Abraham SERFATY : arrêté en novembre 1974, il est condamné à la réclusion perpétuelle au procès de Casablanca en janvier 1977.
- Abdallah MANSOURI : jugé au procès de Casablanca en janvier 1977, il est condamné à 30 ans de réclusion.
- Abdesslam ABOUDRAR : jugé au procès de Casablanca en janvier 1977, il est condamné à 5 ans de réclusion.

• Condamnations à 15 ans de réclusion :

- HERZENI Ahmed
- ASSIDON Sion
- DERKAOUI Abdellatif
- BARI Mohamed
- AMINE Abdelhamid
- BALAFREJ Anis : libéré en novembre 1977.

• Condamnations à 10 ans de réclusion :

- KHOTBI Mohamed
- LAABI Abdellatif
- DARJ Abdeljalil
- BELMAHJOUR Mohamed
- FKIR Ali
- LOUDYI Abdelaziz
- BERDOUZI Mohamed
- RAHMOUNI Mohamed
- GUENAD Hmidou
- MOUSSAOUI Mohamed
- LAHMAR Abderrahmane
- KHABCHI Mohamed
- BELAKHDAR Jamal

Ces sept derniers militants sont libérés en novembre 1977.

• Condamnation à 8 ans de réclusion :

- EZZROURA Hamid : aux dernières nouvelles, son état serait assez critique, car en proie à de profondes dépressions.

• Condamnations à 5 ans de réclusion :

- BOUABIDI Mohamed
- KAMAL Lahbib
- BENZIANE Mohamed
- TAOUFIKI Belaïd
- IDRISS Lahoucine
- SKALLI Mohamed



Abdellatif LAABI

procès d'AGADIR

AOÛT 1975

Une quinzaine de militants détenus depuis 1973 sont inculpés au procès d'Agadir. ABOULKHIER Houcine, militant CGT en France est condamné à 10 ans de réclusion. Deux autres militants, AKRAMI Boujemâa et FAÏK Saïd sont condamnés à 3 ans de prison ferme.

Ces trois militants, ainsi que quatre autres condamnés à des peines moins lourdes, sont libérés en Décembre 1975.

procès de RABAT

JUILLET 1976

7 militants arrêtés en 1974 et détenus à la prison de Kenitra, sont traduits devant le tribunal militaire de Rabat sous l'inculpation "d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat".

A l'issue du procès, Abdallah EL MALKI est CONDAMNE A MORT. Les autres sont acquittés.



Le camarade Abdallah EL MALKI, 30 ans, est issu d'une famille de paysans pauvres de la région de Tinghir. Militant de l'UNFP, il est obligé à la fin des années soixante de fuir la repression, pour se réfugier en Algérie. Mais aussitôt, il se porte volontaire pour combattre dans les rangs de la Resistance palestinienne.

Pendant plusieurs années, il partage la vie des militants palestiniens et participe avec eux à des dizaines d'opérations militaires contre l'armée sioniste en Cisjordanie et au Golan.

C'est pendant ces années que ce jeune militant qui avait à peine entamé ses études primaires, va acquérir une solide formation politique et une connaissance approfondie de la situation au Moyen-Orient.

De retour au Maroc, il passe plus d'une année dans la clandestinité alors que la repression et la chasse aux militants progressistes battaient leur plein.

Arrêté en Avril 1974, il est gardé au secret et torturé pendant plus de 2 ans, avant d'être présenté devant le tribunal militaire de Rabat.

procès de CASABLANCA

Juillet 1976

42 inculpés, dont l'arrestation remonte à 1973. Incarcérés au commissariat de Derb Moulay Cherif de triste renommée, ils y ont été torturés pendant de nombreux jours, avant d'être véhiculés vers un autre centre de torture, où ils sont restés pendant plus de 10 mois. Le reste de leur détention s'est passé à la prison civile de Casablanca, à partir de Février 1974.

A l'issue du procès, 36 militants sont acquittés. Les 6 restant furent condamnés comme suit :

- . FERIZ M'hammed : 4 ans de prison.
- . CHAKIB Abderrahmane : 3 ans.
- . IZGHAR Zohra : 1 an.
- . IZGHAR Jemîâa : 1 an.
- . MAJID Mustapha : 1 an.
- . RABII Ahmed : 1 an.

Parmi les acquittés : Haj Ali ELMANOUZI. Pendant son interrogatoire, Maître Abderrahim BERRADA, lui posa la question suivante (par le biais du président de séance) : "y a t-il des détenus parmi les membres de ta famille?". Haj Ali ELMANOUZI répondit que le sort de son fils Houcine EL MANOUZI, condamné à mort par contumace au procès de Marrakech, est inconnu à ce jour.

MOHAMED EL ABDI : MORT EN DETENTION

"Pendant l'interrogatoire des inculpés, la défense leur posait des questions par le biais du président du tribunal. Ainsi, Me Mohamed Ali SAYEGH, posa une question à son client IKBAL Mohamed concernant ses liens avec Mohamed EL ABDI. Le président intervient pour dire que dorénavant il refuse catégoriquement qu'une question pareil le soit posée à l'un quelconque des inculpés, parce que, dit-il, le tribunal se doit de respecter la liste des inculpés qui ne comprend pas le nom de cette personne.

Me SAYEGH rappela que le but de la question posée est de convaincre le tribunal des conditions dans lesquelles s'est déroulée la préparation des dossiers des inculpés. Le président répliqua que la défense peut saisir le juge d'instruction et lui communiquer la liste des personnes ayant connu Mohamed EL ABDI pendant leur séjour en prison.

A la suite de cela Me SAYEGH proposa d'inscrire ce qui suit : " Me SAYEGH a proposé une question concernant Mohamed EL ABDI et le Président de séance a refusé de la poser ".

Le président ordonna d'inscrire cette remarque dans le procès-verbal de la séance ..."

(5° séance - 12 Juillet 1976)



Mohamed EL ABDI

Né en 1920 dans la région de Casablanca. Ouvrier, ancien résistant. Membre de la commission administrative de l'UNFP.

procès de FES

JUILLET 1976

47 militants arrêtés en 1973 et 1974. Originaires de plusieurs régions du Maroc. 26 étaient détenus à la prison de AÏN KADOUS à Fès, alors que les autres ont bénéficié de la liberté provisoire en 1975.

Un militant qui devait être inculqué à ce procès, est MORT SOUS LA TORTURE. Il s'agit de :

. BOUBEKER Houcine ben Moha : paysan, originaire de Beni-Mellal.

Deux militants ont perdu la raison après de longs mois de torture et de traitements inhumains. Il s'agit de :

. IDRIS EL OUDGHIRI Zouhir : il est néanmoins condamné à 25 ans.

. MELIANI Zaoui : son cas est dissocié du reste des militants inculpés.

A l'issue du procès, de lourdes condamnations sont prononcées :

. Condamnations à 30 ans de réclusion :

. MERZAK El Yazid

. MERMOUH Mohamed

. BENNOUR Mohamed



MERZAK El Yazid

. Condamnations à 25 ans de réclusion :

. IDRIS EL OUDGHIRI Zouhir

. OULHAJ Lahcen



OULHAJ Lahcen

. Condamnations à 20 ans de réclusion :

. LAYACHI Mohamed

. KEMALI Lahcen

. TATAOUI Ahmed

. Condamnations à 10 ans de réclusion :

. ALLAOUI Abdelkader

. MEHDI Ahmed

. OUMILIL Haj Ahmed

. FOUQUIG Brahim

. OUCHAÏN Mohamed

. Condamnation à 4 ans de prison :

. ASSINI Ali : libéré en novembre 1977.

procès de SETTAT

JUILLET 1976

33 militants inculpés, en majorité des paysans de la région de Beni-Mellal. Arrêtés en 1973, ils ont presque tous été détenus par la police dans une grotte située dans une ferme à Mazila (dans le Tadla), où ils ont été sauvagement torturés pendant 10 mois. Par la suite, ils ont été acheminés à Anfa (Casablanca), où ils ont été gardés au secret et torturés dans un garage de moteurs d'avions. Présentés en Octobre 1975 devant ce même tribunal, leur procès a été ajourné. 13 d'entre eux ont bénéficié de la liberté provisoire, pendant que les autres restaient détenus à la prison de Aïn Ali Oumoumen.

Plusieurs militants détenus avec eux, sont MORTS SOUS LA TORTURE :

- . AIT OUHMANE ben Abdesslam.
- . Saïd OUAYOUT : mort à l'hôpital à la suite des tortures inhumaines subies depuis son arrestation.
- . Driss BAÏYA : mort à la prison Aïn Ali Oumoumen.
- . Epouse de Zaïd BAADI : morte sous la torture à la ferme de Tadla.

A l'issue du procès, les condamnations prononcées sont les suivantes :

- . Condamnation à 5 ans de réclusion :
 - . MOUNIR Omar : libéré en Novembre 1977
- . Condamnations à 4 ans de prison :
 - . CHEMSI Mohamed : libéré en Novembre 1977
 - . BERRADI Mohamed
 - . BENYDDER Mohamed
- . Condamnation à 3 ans de prison :
 - . Zaïd BAADI
- . Condamnations à 2 ans de prison :
 - . BOUGRINE Mohamed
 - . EL AMRI Mustapha
 - . BADIR Hammou
 - . CHOKRI Lahbib

procès de MEKNES

JUILLET 1976

123 militants originaires de différentes régions du pays, détenus depuis 73 et torturés pendant deux ans : Un militant est mort en détention ; un autre a été hospitalisé pendant le déroulement du procès (Khaled ben Tahar).

A l'issue du procès, 87 sont acquittés.

- . OUCHAÏN Akka est condamné à 5 ans de prison. Il est libéré en Nov. 1977.
- . EL MOUTASSIM est condamné à 4 ans de prison.
- . 8 militants sont condamnés à 3 ans de prison.
- . 7 militants sont condamnés à 2 ans de prison.
- . 11 militants sont condamnés à 1 an de prison + 250 DH d'amende.

procès de RABAT

JUILLET 1976

76 militants accusés d'"atteinte à la sûreté de l'Etat" et de "tentative d'évasion de prison avec l'intention de sequestrer le prince héritier".

Parmi eux figurent plusieurs militants déjà condamnés à de lourdes peines au procès de Kénitra en Août 1973.

Figure aussi à ce procès, une partie des militants acquittés au procès de Kénitra en Août 1973, mais qui n'ont pas été libérés, car enlevés en pleine nuit de prison et acheminés vers un centre de détention inconnu.

Enfin un troisième groupe de militants a été arrêté en 1973 et 1974.

Omar BENJELLOUN devait figurer à ce procès, mais il a été assassiné 8 mois plus tôt.

Deux militants devaient également comparaître à ce procès. Mais ils ont été ASSASSINÉS en détention. Il s'agit de :

- . AZLOUGH Hammadi
- . KHOUYA Ouhssaine

A l'issue du procès, les condamnations suivantes ont été prononcées :

- . Condamnation à 15 ans de réclusion :
 - . LOUKILI Mohamed
- . Condamnation à 10 ans de réclusion :
 - . BENLAHCEN Ahmed
- . Condamnation à 4 ans de prison :
 - . SALMI Abdallah : libéré en Novembre 1977.

procès des lycéens

JUILLET 1976

45 militants sont arrêtés en février et mars 1973, à la suite des grèves et manifestations lycéennes ; parmi eux, des professeurs et des lycéens. Ils sont accusés de "constitution d'association illégale" et "atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat".

Ils sont gardés à vue pendant plusieurs mois, malgré la clôture de l'instruction. Leur procès est différé à plusieurs reprises. Après deux longues grèves de la faim, 10 sont libérés en septembre 1975 ; une trentaine est mise en liberté provisoire et 5 restent détenus jusqu'à l'ouverture du procès à Casablanca le 26 Juillet 1976. Il s'agit de :

- . LEBRIBRI Mohamed
- . TIJARTI Hassan
- . NACIRI Omar
- . HAJJAMI Abdelhafid
- . BELEKBIR Abdessamad

Ce dernier, responsable de l'UNEM, détenu depuis le 22 Mai 1973, était déclaré en "état de fuite" sur la liste des accusés au procès de Casablanca, en Août 1973.

A l'issue du procès, 6 militants sont condamnés à 3 mois de prison ferme, après TROIS ANS DE DETENTION PREVENTIVE !

procès de L'U.N.E.M.

AOUT 1976

En Janvier 1973, le pouvoir procède à l'arrestation de plusieurs responsables de l'UNEM. Son président MNEBHI Abdelaziz est arrêté le 8 Janvier ; son vice président BELEKBIR Abdelwahed, le 12 Janvier.

Le 24 Janvier, l'UNEM est ARBITRAIREMENT DISSOUTE.

MNEBHI et BELEKBIR - alors qu'ils étaient toujours entre les mains de la police - sont condamnés par contumace à la réclusion à perpétuité, par le tribunal de Casablanca en Septembre 1973.

Après plusieurs mois de détention dans les centres de torture, ils sont présentés en Février 1974 au Juge d'instruction pour être inculpés et remis en prison.

Avec d'autres militants, ils mènent à quatre reprises, de longues grèves de la faim pour exiger l'amélioration de leurs conditions de détention et leur traduction immédiate devant le tribunal.

Le procès a lieu en août 1976, après plus de trois années de détention.

A l'issue du procès, tous les inculpés sont acquittés à l'exception de MAN-SOURI Mokhtar qui est condamné à 3 mois : Arrêté le 11 Mai 1972 et inculpé au procès de Casablanca en Août 1973. Mais son cas avait été disjoint à l'audience en raison de l'état mental dans lequel il se trouvait, résultat des tortures subies pendant plusieurs semaines.

EVENEMENTS QUI ONT PRECEDE L'INTERDICTION DE L'UNEM

DECEMBRE 1972 :

Les forces de repression interviennent brutalement le 8 pour disperser la manifestation conjointe des étudiants et des enseignants, devant le ministère de l'éducation nationale. Plusieurs blessés graves parmi les manifestants.

L'UNEM décide une grève de 3 jours. Le lendemain, les forces de repression, investissent l'ancienne cité universitaire de Rabat. Quelques jours plus tard, c'est au tour de la nouvelle cité d'être occupée. La police contrôle toutes les allées et venues dans les deux campus. Les enseignants de la Faculté des Lettres décident 2 jours de grève en solidarité avec les étudiants. Les étudiants de cette même faculté déclenchent une grève de 24 heures. L'UNEM annonce le 15 l'arrestation de plusieurs étudiants.

JANVIER 1973 :

Le 5, les étudiants de la Faculté de Droit de Rabat, décident une grève de 24 heures. L'UNEM annonce le 9, que les forces de repression sont de nouveau intervenues à la cité universitaire et procédé à l'arrestation de dizaines d'étudiants, dont le président de l'UNEM et plusieurs membres de la commission administrative. Le 10, la police intervient contre une manifestation des étudiants à Salé et procède à l'arrestation d'une trentaine d'entre eux. L'UNEM annonce le 11 que la police a fait irruption dans le siège de l'organisation et saccagé tout le matériel et le mobilier. Le 12, l'UNEM tient une conférence de presse et annonce l'arrestation de plusieurs étudiants dont le vice-président de l'organisation. Elle pose comme condition à toute reprise des discussions avec l'administration, la mise en liberté de tous les étudiants arrêtés. Le 23, à l'issue d'une AG, les étudiants décident une grève générale de 48 h. pour réclamer la libération des étudiants détenus et une véritable autonomie de l'Université.

Le 24, le pouvoir procède à l'interdiction arbitraire de l'UNEM, en prenant pour prétexte, la mort d'un agent de police (mort en fait d'une crise cardiaque) lors d'une manifestation à Yacoub El Mansour, et imputant cette mort à l'UNEM.

procès de la jeunesse ittihadia

JANVIER - FEVRIER 1977

En pleine campagne électorale, plusieurs militants de la Jeunesse ITTIHADIA sont arrêtés. Une douzaine de militants sont traduits devant le tribunal de Casa blanca en début Janvier pour avoir distribué des tracts sur le problème de l'enseignement "portant atteinte à l'ordre public".

A l'issue du procès, treize (dont cinq militantes) sont condamnés à 2 ans de prison ferme.

Après appel, la peine est ramenée à 2 mois avec sursis.

Sept autres militants de la même organisation sont inculpés à la même date sous le même chef d'inculpation. Trois militants sont condamnés à 3 et 2 mois de prison avec sursis.

Un autre groupe est traduit devant le tribunal en février pour les mêmes motifs. Des peines allant de 4 mois à 2 ans de prison sont prononcées. Après appel ces peines sont ramenées à 2 mois avec sursis.

procès de CASABLANCA

JANVIER 1977

Plusieurs groupes de militants arrêtés en 1974 et 1975 sont présentés au juge d'instruction par vagues successives, après de nombreux mois de détention arbitraire et de tortures.

- 1er groupe : 79 militants arrêtés entre août et novembre 1974. Ils sont présentés au juge en août 1975.

- 2° groupe : 26 militants. Ils sont présentés au juge en janvier 1976.

- 3° groupe : 3 militants, responsables de l'UNEM. Ils sont présentés au juge en février 1976.

- 4° groupe : 3 militantes, dont Saïda MENEHBI. Elles sont présentées au juge en mars 1976.

- 5° groupe : 70 militants, dont quatre militantes. Ils sont présentés au juge en mai 1976.

139 d'entre eux sont inculpés "d'atteinte à la sûreté de l'Etat" et remis en prison. Parmi eux figurent quelques militants condamnés par contumace en sept. 73

Un absent au procès : Abdellatif ZEROUAL

Abdellatif ZEROUAL : professeur, âgé de 30 ans.

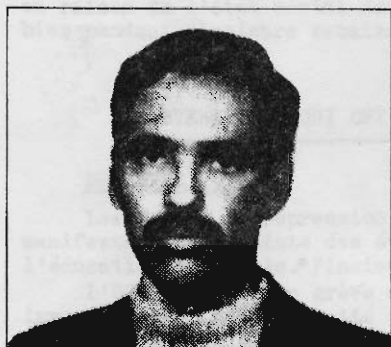
Arrêté le 4 novembre 1974.

IL EST MORT, VICTIME DE LA TORTURE APRES QUELQUES JOURS DE DETENTION.

Condamné à la réclusion à perpétuité par contumace au procès de Casablanca en septembre 1973, il vivait dans la clandestinité.

"A. ZEROUAL a, paraît-il, été vu par ses compagnons de détention, quelques jours après son arrestation, dans un état pitoyable, incapable de marcher, porté aux interrogatoires de la police sur une peau de mouton."

(extrait du compte-rendu de la mission effectuée par M^e A. MARTINET en janvier 1976.)



39 militants sont jugés par contumace à ce même procès. Ils sont tous condamnés à la réclusion perpétuelle.

Le verdict est prononcé le 15 février 1977 :

. 5 condamnations à la réclusion perpétuelle :

SERFATY Abraham né en 1926 à Casablanca, ingénieur civil des mines

ZAZAA ABDELLAH né en 1945 à Casablanca, ouvrier

NOUDA Abderrahmane né en 1947 à Marrakech, ancien élève de l'école Mohamedia

MOUCHTARI Bel Abbès né en 1950 au douar Ouled Laskia (Settat)

FAKIHANI Abdelfettah né en 1949 à Marrakech, professeur



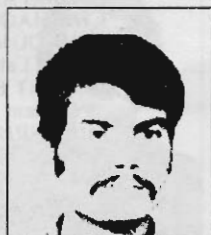
Abraham SERFATY

. 21 condamnations à 30 ans de réclusion :

MANSOURI Abdallah né en 1948 à Sidi Abdellah, ingénieur d'électricité
 ZAIDI Driss né en 1954 à Ouled Kalifa (Fès), étudiant
 SRIFI Mohammed Ben Ahmed né en 1952 à Tanger, étudiant
 TEMSAMANI Mustapha né en 1950 à Tanger, étudiant
 EL HILALI Fouad né en 1952 à Rabat, étudiant
 BAKRAOUI Semlali né en 1948 à Casablanca, professeur à Oujda
 BENZEKRI Driss né en 1950 à douar Aït Haddou (Khemisset), étudiant
 CHICHA Mimoun né en 1949 au douar Zkhamine (Nador), professeur
 AL AZHAR Allal né en 1944 au douar El Mnabha (Marrakech), professeur
 MOUDDEN Abdeslam né en 1951 à Kelaa Sraghna, professeur à Casa
 SEMLALI Hassan né en 1951 à Kénitra, comptable
 BENCHEKROUN Abdelali né en 1951 à Marrakech, professeur à Casa
 SAFI Hammedi né en 1949 à Beni Melal, étudiant
 TRIBAK Abdelaziz né en 1951 à Tétouan, instituteur
 AITBENNACER Ahmed né en 1950 à Chechaoua, étudiant à Casa
 LAARICH Azzouz né en 1951 à Ouled Si Abdeslam (El Jadida)
 FAZZOUANE Mustapha né en 1952 à Rabat, étudiant
 JBIHA Rahal né en 1948 à Kelaa Des Sraghrna, ajusteur à Casa
 FEKKAK Moulay Rachid né en 1949 à Reggada, élève-professeur au CPR
 LAHBABI Abdelhafid né en 1946 à Marrakech, élève-professeur à l'ENS
 LAGHRISSE Mohamed né en 1946 à Moulay Idriss Zerhoun



MOUCHTARI Belabbès



CHICHA Mimoun

• 43 condamnations à 20 ans de réclusion :

CHAOUI LOUADI Abdelkader né en 1950 à Bab Taza (Tétouan), professeur
 NEFLOUS Mustapha né en 1951 à Kénitra, étudiant
 ZAHIR Abdallah né en 1942 à Kénitra, employé de la C.M.C.P.
 ALMOUAFFAK Mohamed né en 1952 à Ben Guerir, greffier au tribunal de première instance d'Essaouira
 SAOUDI Nourredine né en 1951 à Casa, étudiant
 KHALIL Bel Kacem né en 1950 à Casa, instituteur
 HABCHI Ahmed né en 1949 à Casa, instituteur
 ALAMI Larbi né en 1947 à Fès, instituteur à Salé
 NAZHARI Rachid né en 1952 à Marrakech, étudiant
 MOUATTA Brahim né en 1950 au douar Talaint (Aït Ourir), professeur
 RAKIZ Ahmed né en 1951 à Marrakech, instituteur à Demnat
 EL OUADJI Salah Eddine né en 1952 à Salé, étudiant
 HAJJI Abdelali né en 1949 à Fès, employé à l'O.N.C.F. à Casa
 LEBNANI Mohamed né en 1954 à Casablanca, étudiant
 AMASRI Abdelkader né en 1951 à Tasserirte (Agadir), étudiant
 ZAHRAOUI Abdelhaï né en 1946 à Meknès, ingénieur à Ksar el Kbir
 FESSAS Ahmed né en 1949 à Salé, professeur de philosophie à Fès
 ASGHEN Saïd né en 1949 à Krioutanet, professeur à Oujda
 MECHBAL Mohamed né en 1955 à Larache, étudiant
 AMGHAGHA Mohamed né en 1952 à Tétouan, étudiant
 EL BOU EL Hassan né en 1953 à Oulad Jamaa (Fès), employé à l'EREMA
 EL YAZAMI Hassan né en 1955 à Fès, instituteur
 TEYAR Abdelbari né en 1953 à douar Tabaj Khaled (Tétouan), professeur
 BEN MALEK Habib né en 1953 à Salé, répétiteur
 MESFIOUI Abdellah né en 1954 à Moulay Bouazza, receveur à la R.A.T.R.
 HARIF Abdellah né en 1946 à Meknès, ingénieur
 KAMOUNI Mohamed né en 1945 à Ain Aouda (Rabat), ingénieur
 AMICH Brahimi né en 1952 à Isser (Khenifra), étudiant
 MDIDECH Jaouad né en 1951 à Fès, étudiant
 LAHRACH Saddik né en 1948 à Salé, employé O.N.C.F. à Casa
 AIT GHANOU Mahjoub né en 1951 à Marrakech, instituteur



EL AZHAR Allal



MOUDDEN Abdeslam



SEMLALI Hassan

TOUGUI Lhoucine né en 1947 à Marrakech, adjoint technique
 ZNAGUI Mohamed né en 1950 à Tanger, étudiant
 EL BAHJ Abdeslam né en 1949 à Marrakech, professeur
 AMNAY Brahim Ben Houcine né en 1950 à Ibda Ou Zeddoud, étudiant
 BOUISSEF Rekar Driss né en 1947 à Tétouan, professeur (Fac de Rabat)
 ELTITI El Habib né en 1953 au douar Ouled Hoummad, étudiant
 HAISSANE Mohamed né en 1948 à Homara (Agadir), professeur
 EL OUADI Abdelaziz né en 1956 à Salé, lycéen
 FIKRI Mohamed né en 1944 au douar Ouled Amran (Rommani)
 MOURID Abdelaziz né en 1949 à Casa, employé
 YOUSRI Abdel né en 1949 à Tanger, étudiant
 MEDDAD Mohamed né en 1950 à Casa, avocat stagiaire



JBIHA Rahal

45 condamnations à 10 ans de réclusion :

AFARKI Abderrahime né en 1955 à Khemisset, lycéen
 CHICHAOUI Jamal né en 1958 à Casa, chômeur
 SAHNOUN Mohamed né en 1953 à Casa, étudiant
 SABER Lahcen né en 1955 à Casa, lycéen
 GORTAT EL GHAZI Ben Lahcen né en 1952 à Aït Jaber (Fès), étudiant
 MUSTAPHAOUI Lahcen né en 1945 douar Immi Outoun (Agadir), professeur
 BELKHATIR Moktar né en 1950 à Ain Bni Methar (Oujda), facteur
 KADA Mohamed né en 1941 à Berkane, laborantin, secrétaire du bureau local de l'U.M.T. de Berkane
 MEFTAH Mustapha né en 1955 à Casa, étudiant
 KAMAL Mustaphaoui né en 1950 à Casa, professeur à Berrechid
 AÏSSAOUI Mohamed né en 1952 douar Jdiat (Kénitra), étudiant
 ADAKROUM Hassan né en 1955 douar Sidi Ahmed (Souss), lycéen
 BELLOUT Mohamed né en 1955 à Marrakech, lycéen
 ZRIKEM Abdellatif né en 1954 au douar Talaint (Aït Ourir), professeur
 MAAROUF Mohamed né en 1952 à Salé, étudiant
 KORAÏCHI Ali né en 1942 à Sefrou, professeur
 BEN OMAR Jameldine né en 1957 à Nador, professeur
 MOUJAHID Younés né en 1956 à Moulay Driss Zerhoun, étudiant
 LABYAD Abderrahime né en 1951 à Salé, fonctionnaire
 BOUGHABA Ahmed né en 1954 à El Hoceima, chômeur
 SABER Abdellatif né en 1955 à Casa, lycéen
 SABIL Saïd né en 1951 à Ouarzazat, employé à la S.I.M.E.F.
 HAJAJI Abdelhamid né en 1954 à Fès, artisan couturier
 KHDADI Mohamed né en 1954 douar Bab Jnanat (Taza), instituteur
 AZMANI Abdelmajid né en 1953 à Tanger, étudiant à Rabat
 EL MEHDI Mohamed né en 1952 à Ouled Laar (Tétouan), étudiant
 AZIBOU Mohamed né en 1952 à Tanger, étudiant
 BEN SAÏD Mustapha né en 1953 à Tanger, étudiant
 FELLOUS Mohamed né en 1954 à Tanger, lycéen
 JDAÏNI Miloud né en 1952 douar Mkhatra (El Jadida), étudiant
 MOUÏS Brahim né en 1952 à Casa, employé
 BEN SAÏD Ahmed né en 1954 à Tanger, lycéen
 KHATABI Mustapha né en 1954 à El Hoceima, étudiant
 LAKHLAFI Ahmed né en 1956 à Taza, douar Benikhaled, lycéen
 BEN JELLOUN Saïd né en 1948 à Casa, professeur à Rabat
 BARAKAT Lahcen né en 1949 à Rabat, employé à l'O.N.C.F.
 BOURAS Ahmed né en 1954 à Chaouen, étudiant
 MELKAOUI Allal né en 1953 au douar Tayerza (Ksar Es Souk), étudiant
 RADOUANE Driss né en 1951 à Fès, étudiant
 MOUNIR Mohamed Rachid né en 1956 à Fès, chômeur
 AL HADAD Farid né en 1955 à Tétouan, lycéen
 BOUKARTAB Mustapha né en 1958 à Tanger, élève
 MOUSLIK Hassan né en 1947 à Sidi Slimane, professeur à Fès
 EL OUAHABI Ahmed né en 1953 à Tétouan, étudiant
 MIMOUNI Abdelaziz né en 1948 à Settat, chômeur à Casa



LAHBABI Abdelhafid



EL OUADI Salaheddine



EL OUADI Abdelaziz

. 19 condamnations à 5 ans de réclusion :

FTOUH Rabia née en 1956 à Tanger, étudiante
OKACHA Fatima née en 1949 à Marrakech, ingénieur à l'O.N.E.
à Casa
MENHEBI Saïda née en 1952 à Marrakech, professeur à Rabat
MOUNFIR Mohamed né en 1953 à Marrakech, chômeur
HASSOUN Abdeljabar né en 1945 à Figuig, mécanicien à Casa
ZEKRITI Mohamed né en 1951 à Tasselit Tizi Ouzi, agent techni-
que Kénitra
OULD EL KABLA Driss né en 1952 à Salé, instituteur à Khémis-
set
TAÏBI Miloudi né en 1956 à Zaïr, lycéen
FARIDI Mohamed né en 1952 à Rabat, étudiant
MADAGHRI EL ALAOUI Mohamed né en 1949 à Marrakech,
adjoint technique
BELKOUCH Mohamed né en 1954 à El Jadida, lycéen
ABOUDRAR Abdeslam né en 1950 à Salé, ingénieur
SLIMANI Mustapha né en 1949 à Rabat, professeur à
l'I.S.C.A.E.
BEN AMIAR Messari Mohamed né en 1950 à Tanger, employé
ILLIGH Abdelaziz né en 1955 à Casa, lycéen
HAMANI Mohamed né en 1956 à Casa, élève à l'école des tra-
vaux publics à Rabat
MOUTA Hassan né en 1954 à douar Taleit (Marrakech), lycéen
BOUHMIDI Ahmed né en 1953 à Tlal Beni Sidal (Nador), étu-
diant à Fès
CHARAFI Ahmed né en 1954 douar Kliia (Fès), instituteur



MOURID Abdelaziz



ABOUDRAR Abdeslam

. 3 condamnations à 5 ans avec sursis :

BRIBRI Abdelhanin né en 1953 à Salé, ouvrier
OUHAM Mustapha né en 1956 à Casa, chômeur
DOUKALI Hamid né en 1954 douar Ahlla, chômeur

Il convient de signaler (voir rapport d'Amnesty International), que l'ensemble des condamnés se virent infliger une peine de 2 ans de prison ferme en sus, pour "outrage à la Cour", y compris les trois militants condamnés avec sursis.

Avant leur procès, ces militants ont mené plusieurs grèves de la faim pour protester contre les mauvaises conditions de leur détention et exiger l'ouverture du procès dans les plus brefs délais. Leurs familles, malgré les pressions et les brimades, étaient constamment mobilisées pour appuyer leurs revendications.

Après le procès, ces militants furent transférés en grande partie à la prison centrale de Kénitra. Ils n'ont en pas moins continué à lutter - grèves de la faim - pour exiger l'amélioration de leurs conditions de détention et réclamer le statut de "prisonniers politiques" que le régime marocain refuse toujours à leur accorder, ainsi qu'à tous les autres militants politiques encore détenus.

C'est à l'issue de la dernière grève en date - la plus longue - entamée en novembre 1977, que Saïda MENEHBI est MORTE à l'hôpital, le 12 décembre 1977 :

LA MORT



DE SAÏDA

Une mort dont on connaît aujourd'hui les circonstances à peu près exactes après le rapport de la commission constituée de Mes Baude lot et Lepany et du docteur Vernant et grâce aux témoignages recueillis sur place. Saïda a commencé sa grève le 9 novembre. Elle a été transportée à l'hôpital une quinzaine de jours plus tard. La dernière visite de la famille en prison remonte en effet au 4 novembre. Les 11 et 18, la famille n'a pas pu entrer dans la prison mais le 25, sa mère a pu l'apercevoir à travers une fenêtre de l'hôpital Averroès et le 27, selon un médecin du pavillon 35, elle se portait bien. Le samedi 3 décembre, après avoir fait le siège de l'hôpital, toute la journée, la famille pouvait lui parler quelques instants et Saïda annonçait sa décision, en accord avec ses deux camarades, d'arrêter la grève le jour même. Le médecin lui, l'avait avertie qu'elle risquait une gastrite et un ulcère. C'est donc après avoir arrêté la grève que, le mercredi 7, Saïda était transportée dans le coma au centre de réanimation. Elle reprenait conscience rapidement mais, sur l'ordre des policiers qui la gardaient, les médecins devaient la reconduire au pavillon 35. Décision criminelle, car dès le jeudi à 6 heures du matin, elle tombait à nouveau dans le coma, dont elle ne devait plus sortir jusqu'au samedi où elle est morte. Durant toute cette période où Saïda était entre la vie et la mort, une dizaine de policiers armés de mitraillettes montaient la garde dans le couloir, exigeant que que pendant les soins, le rideau qui leur cachait la vitre, soit ouvert. La police craignait qu'on l'enlève... Plusieurs négligences ont été relevées au plan médical : après douze jours de grève, on lui a administré du valium et autres médicaments qui n'ont pas été inscrits sur le dossier médical et la fiche au pied de son lit n'était pas remplie.

Lors de son entrée à l'hôpital Averroès, on lui a fait un électrocardiogramme, une hémoculture et une radio des poumons qui tous se sont révélés négatifs. Saïda était donc en bonne santé, ce qui rend sa mort d'autant plus inexplicable et qui prouve en tout cas qu'elle est une conséquence directe de la grève de la faim.

J.P. GENE - Libération - 18 Janvier 1978.